



Fann Residence
BP Dakar-Fann
Tel : 221 8492727
Email:
Fax 221

Fondation Friedrich Ebert Stiftung

La dimension genre dans les accords de partenariat économiques et le développement du commerce ouest africain



Un rapport sur la capacitation des femmes ouest africaines en matière commerciale

Document préparé par Aide Transparence Sénégal

Dakar, 26 Janvier 2005

Fondation Frederick Ebert Stiftung

Un rapport sur la capacitation des femmes ouest africaines en matière commerciale

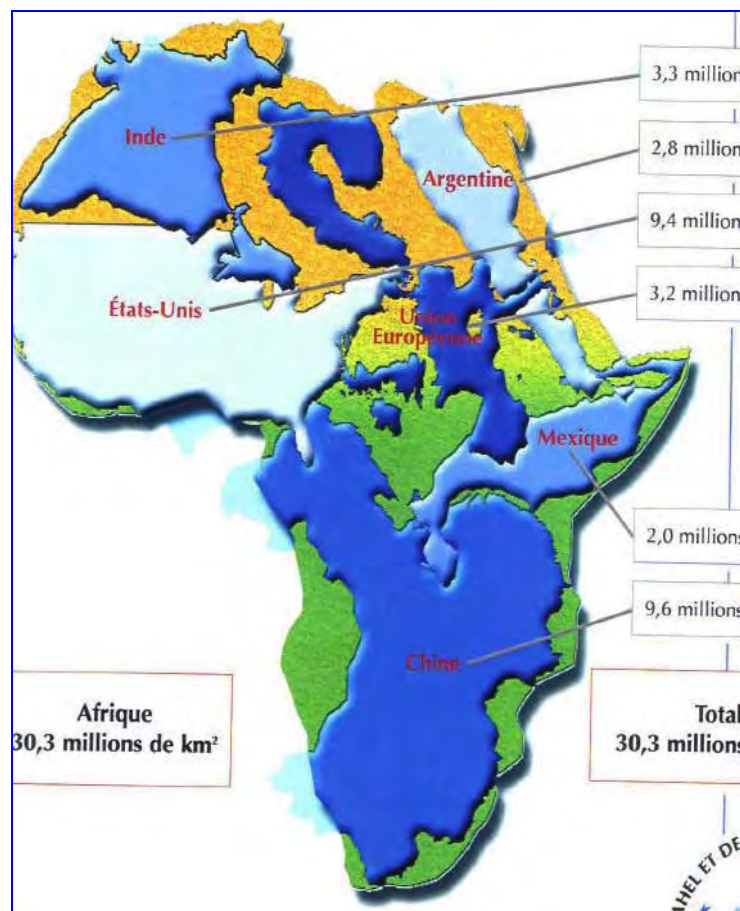
Résumé. La prise en charge de la dimension genre dans les accords de partenariat économique entre l'Union Européenne et les Etats ACP, africains plus particulièrement, est récurrente dans l'ordre des préoccupations des leaders politiques et du monde des affaires des pays concernés. Cette question ne relève pas d'une mode conceptuelle pas plus qu'elle ne répond à des préoccupations strictement humanitaires ou éthiques dans la mise en œuvre d'un commerce international équilibré, juste et donnant des chances égales à tous. Elle est tout cela à la fois, mais elle participe surtout d'une simple évidence : les femmes africaines sont un maillon essentiel dans l'agriculture d'autosubsistance agricole et alimentaire, le secteur informel et le commerce de détail ou de gros et dans le processus global de développement. Sans la prise en charge de leur pleine participation dans les stratégies et les accords de partenariat économiques en cours ou à venir, le niveau de pauvreté dans les pays africains sera d'autant plus aggravé cependant que le développement du commerce dans ces pays pourrait être très gravement compromis.

Ce document vise à éclairer la prise de décisions programmatiques informées par des enquêtes de terrain dans cinq pays ouest africains (Bénin, Mali, Ghana, Nigéria et Sénégal) et une revue de la littérature sur les déterminants relatifs au genre dans l'évolution économique ouest africaine. Il vise également à réfléchir sur les dispositions pratiques et consensuelles à mettre en œuvre en vue de rendre les mécanismes, les programmes et les centres décisionnels davantage soucieux du rôle central de la femme ouest africaine dans les processus commerciaux et du développement au sein de sociétés en gestation éprouvées à la fois par les défis de la gouvernance et de la pauvreté.

I. Introduction générale : l'économie et le commerce ouest africains : traits dominants et lignes de fracture

1.1. L'évolution commerciale africaine

Selon les études les plus récentes (CNUCED, 2003), l'Afrique représente moins de 1 % du flux commercial global. Le continent africain représente pourtant plus de 30 millions de kilomètres carrés pouvant englober l'Union Européenne, l'Inde, la Chine, le Mexique, l'Argentine et les Etats-Unis (voir la carte ci-dessous). Ce gigantisme continental participe à la fois d'une richesse extraordinaire et d'une contrainte. L'Afrique est l'un des continents les plus riches de la planète (SY, 1996) avec les économies les plus excentrées en raison du poids de l'histoire et de la fragilité des projets de construction économique et sociale entreprises depuis l'ère des indépendances.



Source : OCDE

Figure 1 : le gigantisme africain

Son gigantisme représente également une contrainte majeure dans le processus de mise en valeur de ses ressources naturelles, du fruit de son travail et de ses performances macro-économiques (SY, 2002). Vingt des pays les plus pauvres du monde se trouvent en Afrique, cependant que la féminisation de la pauvreté est devenue un trait dominant de la dépression économique quasi-structurelle dans laquelle évolue l'Afrique.

A ces déconvenues s'ajoute la pauvreté des investissements. Plusieurs études ont montré la faiblesse des investissements qui ne représentent en Afrique que 0,6% du montant global des investissements directs étrangers dans le monde alors que le retour sur investissements dans ce continent est le plus élevé au monde (19,4% en Afrique contre 18,9% au Moyen Orient, 15,1% en Asie Pacifique, 8,3% en l'Amérique Latine et 10,9% en l'Europe). Malgré la supériorité de ses marges bénéficiaires, l'Afrique n'a attiré que 1,1 milliard de dollars d'investissements étrangers directs en 2000 comparés à 1,9 milliard de dollars pour le Moyen Orient, 21 milliards de dollars pour l'Asie Pacifique, 19,9 milliards de dollars pour l'Amérique Latine et 76,9 milliards de dollars pour l'Europe. Il y a, par ailleurs, une concentration externe de l'aide dans un très petit nombre de pays (Nigeria, Angola, Mozambique) et dans l'exploitation des matières premières (pétrole, minerais, etc.) sans la contrepartie d'investissements productifs, de créations d'emplois et d'exportations de biens manufacturés (MBAYE, 2004).

Pour comprendre la nature de ces dysfonctionnements qui ne sont pas propres à l'Afrique seulement, il convient de revisiter les postulats de base à partir desquels ont été bâtis les théories du commerce international et son effet sur les pays en développement.

La théorie conventionnelle postule que l'intégration et la spécialisation permettent aux pays pauvres de bénéficier des ressources et des débouchés fournis par les pays riches. A l'opposé, les pays en développement et plus particulièrement le groupe plus connu sous le terme générique de G20 comprenant entre autres l'Inde, le Brésil, l'Afrique du Sud et le Nigeria, estiment que la spécialisation internationale et les termes de l'échange sont foncièrement injustes et créent un fossé grandissant entre pays riches et pauvres dans le contrôle des richesses, des capitaux et des services (MUSTAPHA, 2004).

A cause de la rareté des ressources et des dimensions spatio-temporelles étriquées des économies, il y a une tendance aux déséquilibres des grands agrégats économiques et au dysfonctionnement voire la grande vétusté des infrastructures, de telle sorte que les biens produits à un niveau de la chaîne (prestation des services) ne circulent pas ou ne parviennent pas aux consommateurs ultimes de façon appropriée. Par conséquent, un système commercial efficace, qui garantit l'utilisation d'un minimum de ressources pour atteindre des niveaux sociaux optimaux doit se développer.

La saine concurrence du marché a été prônée pour atteindre l'efficacité. Les adeptes de la libéralisation soutiennent que pour parvenir à la compétitivité dans un système

commercial libéralisé, le secteur public devrait adopter un profil aussi bas que possible pour encourager les investisseurs privés, les titres de l'Etat devant être maintenus au niveau minimal et les fluctuations interannuelles gérées, en grande partie, par les investisseurs privés. Une telle approche devrait permettre de réaliser des bénéfices significatifs en termes de réduction des dépenses fiscales, des dépenses des services publics et d'une plus grande compétitivité (MUSTAPHA, 2004).

Toutefois, dans la pratique, on note que le marché fait faillite lorsque l'Etat s'en retire. Les critiques pensent que l'approche du « moins d'Etat » permet d'éviter un certain nombre de risques dont la tendance à favoriser les plus forts et à affaiblir davantage les agents économiques déjà défavorisés, la fermeture des offices de commercialisation et la restriction de l'accès au marché pour les cultivateurs des zones rurales reculées. Ainsi se présentent les risques auxquels ont été confrontés nombre de gouvernements, ce qui a amené certains d'entre eux à continuer d'intervenir dans le secteur commercial.

Il a, en outre, été soutenu que les pays qui entreprennent la réforme de leurs systèmes commerciaux doivent mettre au point des politiques qui tiennent compte de leurs contextes. Les pays en pleine réforme peuvent se répartir en trois grands groupes. Le premier groupe est constitué d'économies industrialisées et centralisées qui ont l'avantage d'une infrastructure mieux développée et d'une base plus solide en termes de capital humain. Pour ces pays, l'urgence pourrait bien consister à légaliser les activités commerciales du secteur privé et à faciliter l'entrée de celui-ci dans les systèmes d'échanges régionaux et internationaux qui sont compétitifs. Le second groupe comprend les pays où le secteur agricole, tout en étant en chute, représente une part importante dans la production et l'emploi, et où le secteur privé joue déjà un rôle prépondérant dans le commerce des produits. Pour ces pays, les efforts devraient porter sur le réajustement des contrôles macroéconomiques et sur la suppression des distorsions du marché. Le troisième groupe est constitué de pays dont l'économie repose principalement sur l'agriculture et où le secteur privé n'est pas implanté ; ces pays se caractérisent également par des faiblesses infrastructurelles et institutionnelles, lesquelles entravent déjà la croissance. Pour ces pays, l'urgence consiste à encourager le développement du secteur privé plutôt que le retrait total de l'Etat du système commercial. De nombreux pays d'Amérique latine et d'Afrique font partie de ce groupe (MUSTAPHA, 2004).

1.2. L'effondrement des agrégats économiques et le rouleau compresseur multilatéral

Dans le contexte ouest africain, les politiques de stabilisation macro économique et de libéralisation des échanges ont conduit à l'effondrement des économies et à l'aggravation de la pauvreté dans des proportions qui sont un défi à la morale et à la justice économique et sociale. Le PNUD a posé ce débat en des termes dénués de toute ambiguïté dans ses rapports sur le développement humain accompagnés d'index qui montrent indubitablement la détérioration de la qualité de vie des populations africaines et

l'emprise de plus en plus grande de la pauvreté sur l'écrasante majorité de ces dernières (SY, 2002).

Avec la mise au rebut des politiques d'ajustement structurel de la Banque Mondiale et du FMI et la mise en œuvre concomitante des Documents de Stratégie de Réduction de la Pauvreté (DSRP) et des Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD), la communauté internationale a décidé de revisiter les problématiques relatives à l'accès aux services de base et au financement du développement en postulant qu'à partir d'un taux de croissance constant de 7 % au moins par an, il serait possible de diminuer de moitié le niveau de pauvreté d'ici 2015. Un récent rapport du PNUD a cependant tiré la sonnette d'alarme. Cet objectif est irréaliste et plusieurs secteurs ne pourront pas atteindre les OMD aux échéances fixées cependant que plusieurs pays ne seront pas en mesure d'atteindre, a fortiori de maintenir constante, la barre de 7 % de taux de croissance admise comme le point indispensable de départ pour sortir de la zone des tempêtes en diminuant de moitié le nombre de personnes frappées d'exclusion économique, sociale et d'accès aux services et aux opportunités de base (PNUD, 2004).

Du point de vue du commerce intérieur et extérieur, la situation ainsi décrite se solde par la faiblesse des échanges commerciaux interafricains et donc de l'intégration régionale (voir Figure 2) et le déséquilibre structurel des balances commerciales se caractérisant par l'importation africaine de produits manufacturés à des prix extrêmement prohibitifs et l'exportation vers le reste du monde de ressources primaires à très faible valeur ajoutée.

Les accords multilatéraux d'échanges commerciaux marqués par les règles de libéralisation de l'OM ainsi que la restructuration de l'économie mondiale appuyée par la Banque mondiale, le Fonds monétaire international (FMI) et les pays industrialisés ont mis un terme aux anciens accords dits préférentiels entre des blocs économiques du Nord et du Sud en libéralisant le commerce international, les économies nationales et en amenant les pays pauvres à « stabiliser » leurs économies à travers des stratégies de réduction de la pauvreté basées sur les OMD, les DSRP et les programmes en direction des Pays Pauvres Très endettés (PPTE) destinés à réduire leur niveau d'endettement extérieur par rapport à leurs capacités de production.

Les capacités présentes des sociétés ouest africaines doivent être mises en parallèle avec le long passé de relations commerciales qu'elles ont eu avec les puissances colonisatrices. Les séquelles de cette période douloureuse de l'histoire commerciale ouest africaine pèsent encore lourdement sur les capacités réelles de ces sociétés à s'affranchir de cette épreuve de l'histoire. Comme le montre le tableau ci-dessous, l'évolution des accords entre l'Union Européenne et les pays africains est marquée par des fortunes diverses dictées par les intérêts des puissances industrialisées et une faiblesse récurrente des investissements (ANTCHOUEY, 2001).

Année	Accord	Nombre de pays		Montants FED (PTOM inclus) en millions d'euros
		ACP	Europe	
1957	Régime d'Association			569,4
1963	Convention de Yaoundé I	18	6	730,4
1969	Convention de Yaoundé II	18	6	887,3
1975	Convention de Lomé I	46	9	3.053,3
1980	Convention de Lomé II	58	9	4.207,0
1985	Convention de Lomé III	65	10	7.882,6
1990	Convention de Lomé IV	68	12	11.583,0
1995	Convention de Lomé IV bis	70	15	13.151,1
2000	Accord de Cotonou	77	15	14.300,0

Cf. Jacques Antchouey, Rapport d'Aide Transparence sur l'état de la coopération internationale au Sénégal, Dakar, 2001

Tableau 2 : Evolution schématisée de 35 ans de partenariat UE-ACP

Les problématiques relatives à ces accords tournent essentiellement autour de la coopération technique et financière avec comme point central le commerce de matières premières et le transfert vertical de technologie, la coopération commerciale et les autres domaines conventionnels de la coopération internationale (ANTCHOUEY, 2002). Alors que les Accords de Lomé I à Lomé III installent la coopération entre les pays ACP et l'Europe dans une spirale marquée par les accords préférentiels et l'accès de parts maîtrisées du marché européen par les produits d'exportation des pays ACP, Lomé IV marque la fin d'une ère, celle de la guerre froide, avec la nécessité pressante de la prise en compte des nations d'Europe de l'Est dans le dispositif geo-commercial et stratégique de l'Europe et, subséquemment, l'observation des nouvelles règles de libéralisation du commerce édictées par l'OMC. A ces considération est venue se greffer l'impérieuse nécessité de mettre un terme aux conflits civils armés et aux tensions pré et post-électorales, nécessités déjà mises en exergue dans le fameux discours de la Baule de François Mitterrand.

Comme l'ont noté plusieurs observateurs, les nouveaux accords de partenariat économique, surtout ceux entrepris dans le contexte des accords de Cotonou rendent compte d'une faiblesse congénitale : la non prise en compte de la dimension genre et du poids réel de la femme africaine dans les secteurs stratégiques vitaux tels l'agriculture, le petit commerce, le travail domestique non rémunéré essentiel cependant au maintien des sociétés dans des limites humanitaires pourtant désastreuses mais rendues acceptables aux yeux de l'opinion internationale par de fausses perceptions et l'unilatéralisme des médias de masse du Nord (FALL, 2002).

Or, bien avant l'avènement des effets les plus pervers de la mondialisation et des chocs pétroliers successifs qui ont ébranlé l'appareil de production du Nord et du Sud, les programmes de stabilisation macro-économique avaient déjà commencé à creuser un fossé grandissant entre hommes et femmes et générations différentes au détriment des femmes. C'est ainsi que le terme de « féminisation de la pauvreté » est apparu pour décrire la nature des dysfonctionnements sexo-spécifiques dans l'accès aux services et aux opportunités ainsi qu'aux ressources. Les effets pervers de tels dérapages ont été notés dans l'accès au marché du travail et aux nouvelles compétences requises par la délocalisation de services spécifiques du Nord vers le Sud, la faiblesse des revenus féminins pour lui permettre l'accès à l'eau, à l'éducation de base (un indicateur significatif de discrimination), aux services de santé de la reproduction, à la sécurité sociale, etc. En somme, la faiblesse croissante des revenus féminins ont également signifié une menace réelle sur le petit commerce de détail, une incapacité de faire face à la compétition entre biens manufacturés importés en masse et produits locaux, et, par conséquent, l'augmentation des coûts de production et de consommation. Par un effet de vases communicants, l'épargne intérieure a connu une baisse sans précédent, ce qui a amené la prise de décision publique à avoir recours de façon prononcée à la taxation et à l'élargissement de l'assiette fiscale pour faire face à la fois au train de vie de l'Etat et aux arbitrages budgétaires dans les principaux secteurs économiques et sociaux (FALL, 2003).

Dans le même temps, la promotion des exportations monoculturelles ou dominantes du secteur minier ont largement menacé la sécurité alimentaire et rendu inapte le secteur primaire à satisfaire les besoins alimentaires des populations les plus fragiles en particulier que sont les femmes et les enfants. De ce point de vue, les famines que l'on a noté dans le Sahel au milieu des années 1970 et dans les années 1980 sont la résultante des dysfonctionnements induits par la prévalence des forces du marché et des intérêts privés transnationaux sur les opérateurs locaux. Les Codes de la famille et les textes juridiques relatifs à la sécurité sociale et l'accès au travail dans le secteur moderne ont été d'éphémères ballons d'oxygène mais ont surtout marginalisé les femmes africaines et ont fragilisé leurs capacités d'accès à la terre, aux ressources foncières agricoles, aux ressources bancaires, à l'information commerciale et générale, à l'éducation ainsi qu'à l'organisation entrepreneuriale et commerciale en dehors du secteur informel.

1.3. Les contraintes globales et locales

Autre préoccupation grandissante : tandis que le nombre de femmes au sein de la main-d'œuvre s'accroît, le changement de la nature de l'emploi qui en résulte, ajouté à la libéralisation des échanges, a un impact considérable sur le travail et la vie des femmes. En effet, tout changement de politique et toute pratique, surtout celle liée à l'économie produit un effet, et l'impact sur la population n'est pas toujours distribué de manière égale entre les sexes et les classes. Soit directement comme ouvrières, soit indirectement comme membres de familles vulnérables, les femmes sont les plus susceptibles d'être

affectées par les effets des changements qui affectent l'accès aux ressources et le contrôle de celles-ci.

Ce faisceau de raisons explique l'intérêt grandissant de la problématique du genre dans les APE et la plupart des instruments internationaux de développement. Or, les efforts visant à opérationnaliser de telles approches ne prennent pas suffisamment en compte l'égalité des sexes et l'intégration de l'approche genre dans les objectifs de promotion des exportations, de réforme du marché du travail et d'accès au marché.

Les principaux obstacles qui entravent la mise en œuvre de stratégies adéquates destinées à intégrer le genre comme élément essentiel et comme question transversale dans les échanges commerciaux se ramènent aux points suivants : a/ manque d'infrastructures ; b/ manque de ressources humaines et financières, de capacités et de données fiables en matière de genre ; c/ mauvaise évaluation de l'impact du genre sur les politiques de libéralisation des échanges et les accords commerciaux ; et d/ résistances sociales et culturelles parmi les hommes et au sein des gouvernements et des sociétés, au Nord comme au Sud, pour intégrer effectivement les questions de genre dans les politiques commerciales et macro-économiques.

Les négociateurs en matière commerciale et les décideurs ont davantage mis l'accent sur le marché et accordé peu d'attention aux besoins sociaux et en infrastructures économiques notamment au bénéfice des femmes qui jouent un rôle primordial dans les ménages, le commerce local et la commercialisation de produits agricoles. Un tel dysfonctionnement a des répercussions adverses sur le travail rémunéré et non rémunéré des femmes, la santé de la reproduction et l'efficacité des programmes de lutte contre la pauvreté notamment au niveau des couches sociales les plus vulnérables (femmes, enfants, jeunes filles, personnes handicapées et du troisième âge) (EGYIR, 2004).

Généralement, le sous-secteur du commerce est celui où la contribution des femmes est à la fois prépondérante et visible aussi bien en milieu rural qu'en milieu urbain (89,5 % du commerce de détail est contrôlé par les femmes au Bénin) (ATTANASSO, 2004). Les femmes ont investi le milieu de la micro finance avec bonheur et montrent partout des disponibilités exceptionnelles à s'acquitter des dettes contractées à travers des taux de remboursement extrêmement élevés (ATTANASSO, 2004). La transformation des produits agricoles reste l'apanage des femmes qui, du reste, contrôlent souvent aussi le processus de commercialisation du produit final. Ce maillon essentiel de la chaîne de production de richesses a un impact considérable sur l'approvisionnement alimentaire et la création durable d'emplois et de revenus au sein des communautés de base.

Au Bénin, le commerce intérieur utilise 22 % à 24 % de la population active dont une très forte proportion de femmes. Il représente le tiers environ de l'ensemble du secteur tertiaire et contribue pour 17 à 18 % au moins au Produit Intérieur Brut (PIB). Malheureusement, il apparaît trop vulnérable du fait de son inorganisation

(ATTANASSO, 2004). Les femmes dominent l'essentiel des circuits de distribution, tant des produits locaux que des biens importés. Leurs activités portent aussi bien sur les produits vivriers que manufacturés. Dans la commercialisation des produits vivriers, une multiplicité d'opérateurs se succèdent du producteur au consommateur, et opèrent sur de petites quantités. Les femmes intermédiaires et revendeuses locales s'organisent çà et là mais n'arrivent à drainer, pour leur compte, qu'une faible proportion des surplus vivriers mis sur le marché, faute de moyens financiers consistants. Leur forte présence dans ce secteur s'explique par : i) la précarité de leur statut social (abandon de l'école, insuffisance d'instruction, analphabétisme, etc.), ii) leur faible capacité de financement et de gestion, iii) leur faible accès à l'information commerciale, iv) leur extraordinaire facilité d'adaptation et leur dynamisme (ATTANASSO, 2004).

En Côte d'Ivoire, les branches où l'on dénombre les plus importants effectifs de femmes sont par ordre décroissant le commerce (66%), l'agriculture (34%) et l'industrie (30%) (DIOP-BOARE, 2004). Au Sénégal, en plus d'être très actives dans le domaine du commerce informel et de détail, les femmes font les frais de la division traditionnelle du travail par sexe qui les renvoie aux tâches ménagères et domestiques non rémunérées, principalement dans les zones rurales. En effet, l'emploi du temps des femmes rurales sénégalaises totalise entre 16 et 18 heures de travail par jour (MAKPAYO, 2004). Au Ghana, il a été noté que les femmes sont en majorité engagées dans le commerce de détail et les services (EGYR, 2004), ce qui les rend davantage vulnérables aux répercussions de la libéralisation des échanges.

Partout ailleurs, les femmes dominent l'essentiel des circuits de distribution, tant des produits locaux que des biens importés. Leurs activités portent aussi bien sur les produits vivriers que manufacturés. Dans la commercialisation des produits vivriers, une multiplicité d'opérateurs se succèdent du producteur au consommateur, et opèrent sur de petites quantités. Les femmes intermédiaires et revendeuses locales s'organisent çà et là mais n'arrivent à drainer, pour leur compte, qu'une faible proportion des surplus vivriers mis sur le marché, faute de moyens financiers consistants. Leur forte présence dans ce secteur s'explique par : i) la précarité de leur statut social (abandon de l'école, insuffisance d'instruction, analphabétisme, etc.), ii) leur faible capacité de financement et de gestion, iii) leur faible accès à l'information commerciale, iv) leur extraordinaire facilité d'adaptation et leur dynamisme (EGYR, 2004).

Un autre exemple de la place de plus en plus importante des femmes dans la création des richesses peut être trouvé au Mali où en raison de leur supériorité démographique (51,2 %), les femmes occupent une place de choix dans les secteurs agricole et commercial en particulier. Cette tendance dominante est cependant mise en question par les méthodes statistiques en cours qui ne prennent pas en compte le travail domestique dans la contribution à la production intérieure brute. Or des données récentes montrent qu'en termes de temps de travail, la femme est plus occupée que l'homme aussi bien en milieu rural qu'urbain. La majorité du temps pour les femmes est utilisée pour les activités domestiques qui sont sans valeur marchande dans les stratégies et les plans de

développement et ne sont pas comptabilisées en terme de contribution des femmes au produit intérieur brut. Tous les pays sont régulièrement interpellés par rapport à cette situation qui était l'une des préoccupations de la rencontre d'évaluation de Beijing +10 à Abuja en mars 2004. Cette situation ne permet pas aux femmes de prendre connaissance des opportunités disponibles par manque d'information et de formation voire de capacité à saisir celles-ci ((KONE, 2004).

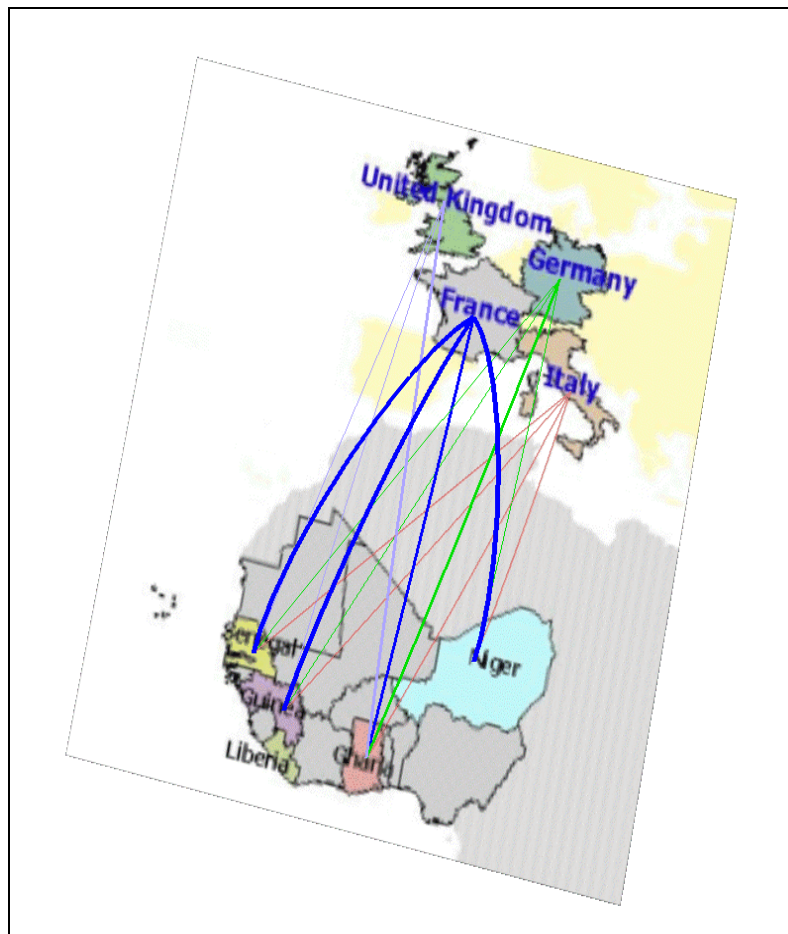
L'importance du secteur tertiaire dans la formation du PIB est une autre tendance lourde de l'évolution socio-économique africaine constatée dans un pays comme le Sénégal ou ce secteur représente plus de 50 % du PIB (MAKPAYO, 2004). Or l'incidence de cette constante sur les populations féminines est significative en raison du rôle prépondérant joué par les femmes dans ce secteur d'activités.

On note, par ailleurs, qu'en règle générale, les femmes travaillent davantage que les hommes dans les sociétés ouest africaines (FALL, 2003). Cette donnée semble être une tendance lourde observée à l'échelle régionale. Au Bénin, une enquête récente de terrain montre qu'il y a autant de femmes que d'hommes actifs : l'indice de parité est de 0,97, très voisin de 1. Mais les hommes sont beaucoup plus nombreux que les femmes à être en chômage. Il y a deux fois plus de primo demandeurs hommes que femmes. Ces écarts se justifient par une présence plus forte des femmes dans le secteur informel que les hommes. En effet, les personnes en chômage ou en quête du premier emploi ont une qualification, ce qui n'est pas souvent le cas des femmes (ATTANASSA, 2004).

Dans l'ensemble, les tenants de la thèse intégrationniste en tant que condition *sine qua non* du développement ouest africain s'entendent sur le fait que les économies sont encore trop faiblement intégrées les unes aux autres et que les tendances d'importation et d'exportation des pays concernés ne tendent pas à réduire les déséquilibres mais les aggravent, au contraire. La carte ci-dessous (voir Figure # 3) montre à quel point l'économie ouest africaine est dépendante des anciennes puissances colonisatrices vers lesquelles sont exportées les ressources naturelles cependant que les importations de pétrole et de produits manufacturés aggravent les déséquilibres décrits plus haut.

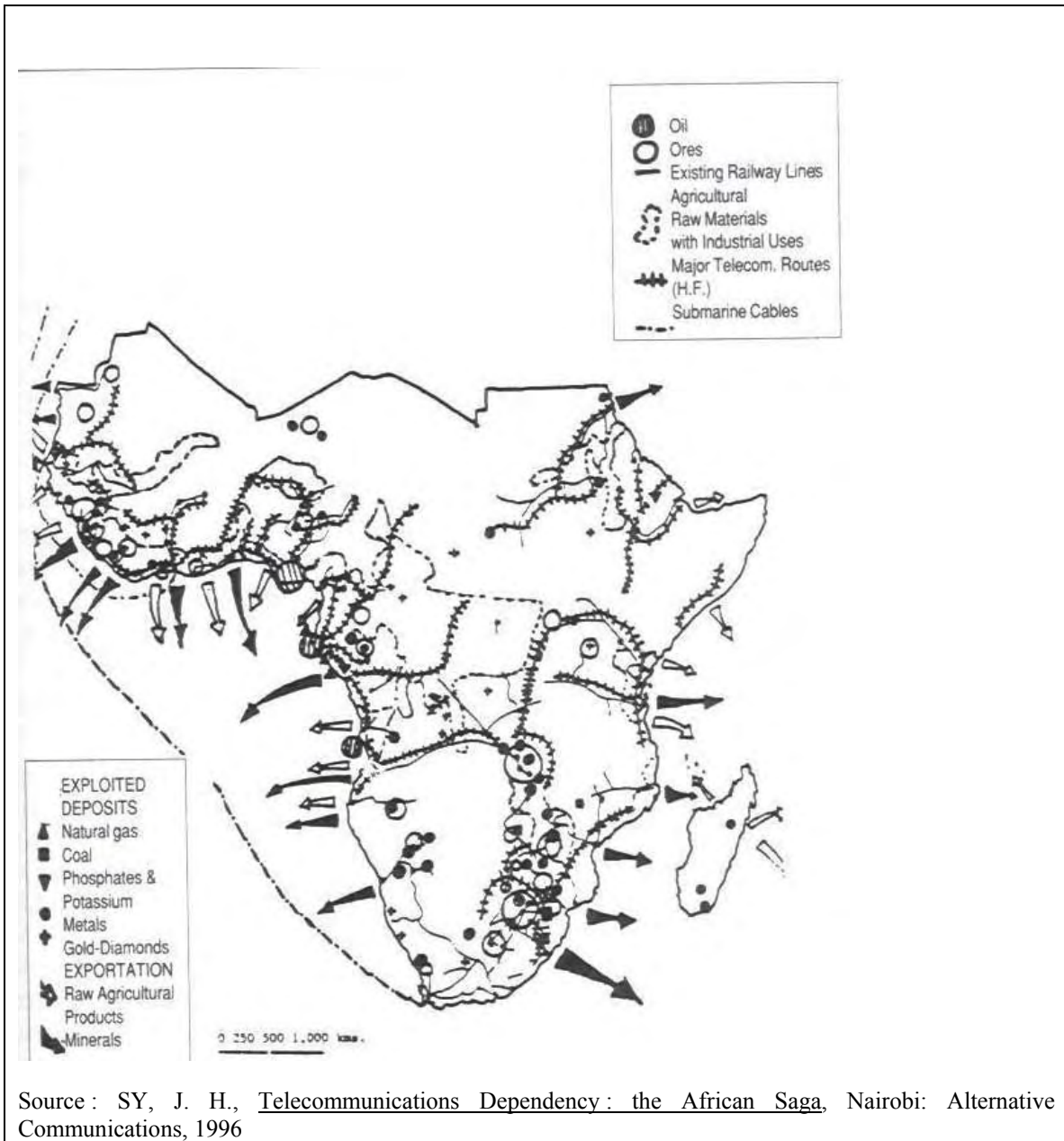
Cette tendance lourde de l'économie excentrée ouest africaine est largement corroborée à l'échelle nationale dans un pays comme le Sénégal. L'économie sénégalaise est faiblement ouverte sur l'extérieur et fortement dépendante des importations. Ces dernières représentent 23% du PIB en 1996, alors que les exportations ne représentent que 16% de la production nationale. Le secteur industriel est la principale branche exportatrice des biens avec les industries de conserves de poissons qui assurent la plus grande rentrée de devises avec 13% des exportations. Les industries chimiques et pétrolières fournissent respectivement 23% et 19% des exportations. Le secteur agricole ne concourt que très modestement aux exportations (5%). Les importations sont composées à 65% de produits industriels. Les biens de consommations et les produits pétroliers représentent 42% des importations et sont utilisés à plus de 60% comme facteurs de production (MAKPAYO, 2004).

L'Union Européenne reste sans conteste l'un des partenaires les plus importants des pays ouest africains. A ce titre, il serait illustratif d'examiner l'évolution de leurs stratégies et programmes de coopération. Malgré des progrès substantiels consentis par les pays membres de l'Union Européenne et l'Union elle-même pour inclure les femmes ouest africaines dans les politiques de développement en cours, force est de reconnaître que les résultats sont mitigés et nettement en-deca des attentes des communautés féminines. Cet échec est parfaitement illustré par le phénomène dominant de féminisation de la pauvreté décrit dans de récents ouvrages et au sein de nombre d'organisations internationales. En outre, les interventions sectorielles des bailleurs de fonds n'ont pas été plus efficaces.



Source : Aid Transparency, *Le Développement de l'Afrique en Images*, Dakar, 2001 In <http://www.aidtransparency.org>

Figure 2 : Exportations de pays européens vers les pays membres de la CEDEAO



Source : SY, J. H., Telecommunications Dependency : the African Saga, Nairobi: Alternative Communications, 1996

Figure 3 : caractère extraverti des économies et des exportations africaines

II. Déterminants de la féminisation de la pauvreté

Les déterminants de la participation de la femme africaine dans la création de richesses et la diminution de la pauvreté doivent être mis en parallèle avec les leviers de la coopération internationale qui agissent dans le cadre des OMD et des DSRP.

En dehors du fait que la pauvreté s'est accentuée au cours des quarante dernières années, il faut noter que le caractère insignifiant des investissements à caractère social (santé, éducation, leadership, accès aux services de base, santé de la reproduction, protection contre le VIH/SIDA, accès à la sécurité sociale, à la terre, aux droits essentiels, etc.) par suite des programmes d'ajustement et des DSRP n'a fait qu'aggraver la condition des femmes en matière d'accès aux services essentiels, aux opportunités de soutien au commerce moderne et à la prise de décision.

On peut noter qu'en règle générale, l'aggravation de la pauvreté est directement proportionnelle à l'importance des inégalités de genre et de rapports de pouvoir générés par les rapports sociaux dans leur ensemble, et plus particulièrement les rapports inégalitaires de production. C'est pourquoi toute tentative visant à agir sur la pauvreté doit impérativement tenir compte des droits économiques et sociaux des femmes ainsi que leur capacitation (ou « empowerment »). La définition opérationnelle de la féminisation de la pauvreté a été présentée comme « le processus par lequel les inégalités croissantes de genre et des dysfonctionnements dans l'accès au pouvoir et son partage exacerbent la pauvreté de manière disproportionnée parmi les femmes à travers l'affaiblissement de leurs capacités, la perte d'opportunités et l'exercice de leurs droits, les empêchant ainsi de prendre leurs destins entre leurs propres mains » (FALL, 2003).

La question de l'accès des femmes aux services et aux ressources disponibles est une contrainte réelle qui contribue à la marginalisation des femmes dans des proportions qui ont, en général, été mal évaluées.

Au Bénin, on constate que bien que les femmes peuvent en vertu des lois coutumières et étatiques acquérir des terres aussi bien en milieu rural qu'urbain, les hommes héritent plus que les femmes de la terre, l'homme héritant de la terre le plus souvent dans les cadres ethniques et lignagers. Ainsi, 71,9 % des hommes ont hérité de la terre contre seulement 37,5 % des femmes. En revanche, 51,3 % des femmes ont acquis la terre par donation contre seulement 16,2 % des hommes. On constate également que 20 % seulement des femmes sont propriétaires de maisons ou de parcelles rurales (ATTANASSA, 2004). L'accès des femmes aux ressources foncières est également conditionné par l'itinérance des femmes travailleuses au niveau de certaines zones agricoles du Ghana. Dans les zones occidentale et centrale, la plupart des cultivatrices y louent des terres pour y pratiquer l'agriculture dont la moitié des produits est destinée à l'exportation. Cette inégalité dans l'accès à la terre est exacerbée par la cherté des intrants

tels l'engrais ou les pesticides qui conditionnent la compétitivité des produits offerts sur le marché (EGYR, 2004).

Au Nigeria, l'une des principales locomotives commerciales et économiques africaines, les femmes évoluant dans le commerce doivent faire face aux défis liés aux dispositions douanières et légales relatives à l'import/export dans le contexte des accords multilatéraux commerciaux. Malgré la prise de mesures protectionnistes en ce qui concerne l'importation de denrées agro-alimentaires, de l'eau, des textiles et des produits aviaires, le dumping des produits de seconde main, notamment les voitures et les textiles, les vêtements, les chaussures, les meubles et les appareils électroniques d'occasion, entre autres, inondent encore le marché. Le caractère sexo-spécifique de la commercialisation et la consommation de ces produits a cependant été noté, les hommes ayant davantage accès au crédit et aux prêts bancaires que les femmes pour acheter et revendre les grands produits de rente cependant que les femmes sont confinées dans le commerce de détail des produits textiles et alimentaires (MUSTAPHA, 2004). Ici aussi, la tendance de la relégation des femmes dans le petit commerce de détail a été pleinement observée par une récente enquête de terrain (MUSTAPHA, 2004).

Des auteurs ont également montré les aspects négatifs liés à la libéralisation des échanges et son impact adverse sur les femmes ouest africaines. Il a été suggéré, en effet, qu'en dépit de plusieurs plaintes, un grand nombre de barrières commerciales identifiées pendant les années 1960 dans le cadre du GATT contre les exportations des pays en développement sont demeurées dans le cadre de l'OMC. Cette question a été un point hautement contentieux entre pays en développement et nations industrialisées particulièrement dans le secteur textile et cotonnier ainsi que dans l'exportation des produits agricoles (MUSTAPHA, 2004 ; KONE, 2004).

Au Mali, les politiques de libéralisation se sont largement opérées au détriment des femmes. Les politiques mises en œuvre ne définissent pas la répartition des rôles des hommes et des femmes cependant que l'objectif d'amélioration des conditions de vie des pauvres ne prend guère en compte les disparités entre hommes et femmes en terme d'accès et de contrôle des biens et ressources de production. De même, dans le cadre de la politique gouvernementale de décentralisation, les stratégies retenues en matière de délégation des actions de développement aux collectivités décentralisées ne prennent pas en compte le rôle que les hommes et les femmes doivent jouer pour atteindre cet objectif. La signature de l'Accord de Cotonou en juin 2000 laisse cependant apparaître une tentative surtout politique pour l'instant d'inscrire l'égalité des sexes dans l'élaboration et la mise en œuvre des politiques commerciales et de lutte contre la pauvreté. Mais on est encore loin de réalisations concrètes et surtout d'envergure qui puissent faire basculer les tendances négatives décrites plus haut (KONE, 2004).

L'exemple malien montre que les variables qui déterminent l'inégalité des sexes s'illustrent mieux dans l'accès aux services et aux ressources de base. En ce qui concerne

l'accès à l'information, par exemple, une récente enquête indique que plus du tiers des femmes (34%) n'ont accès à aucun des médias contre 14% d'hommes. Seulement 4% des femmes contre 11% d'hommes ont accès aux trois types de média au moins une fois par semaine (KONE, 2004). Ces tendances statistiques en ce qui concerne l'accès à l'information sont corroborées dans le contexte national ivoirien. Les statistiques disponibles montrent que plus de la moitié des ménages ivoiriens ne dispose pas d'équipement d'information et parmi ceux-ci les chefs de ménage femmes sont les plus nombreuses avec une proportion de 56,88 % contre 31,17 % d'hommes. De même pour la radio qui constitue l'équipement le plus répandu, le nombre de femmes qui en possède est dix fois inférieur comparé au nombre d'hommes détenteurs de ce médium encore dominant dans les sociétés africaines. Ce sous-équipement des femmes est également observé pour la télévision et le téléphone (BOARE, 2004).

Dans le domaine de la formation, des disparités choquantes persistent entre hommes et femmes dans l'accès à l'alphabétisation et aux ordres d'enseignement les plus divers. Le faible pouvoir d'achat des femmes et le manque de garanties exigées par les banques pour l'octroi de prêts font qu'elles ont peu de chances pour accéder au crédit. Cependant, au vu des programmes gouvernementaux, il existe une volonté politique d'améliorer l'accès des femmes au crédit et aux activités génératrices de revenus par la promotion des systèmes financiers décentralisés et la mise en place de crédits spécifiques pour et par les femmes. Il faut toutefois noter que dans le domaine de la micro finance, le nombre des hommes est plus élevé que celui des femmes (KONE, 2004). Il n'est indifférent de noter également que la surpolitisation récemment observée de l'octroi du micro crédit aux associations de femmes en vue de maintenir les appareils de contrôle politique en place brouille davantage la condition des femmes qu'elle ne l'améliore en termes réels.

Cette tendance négative observée dans l'accès à la micro finance au Mali est également observable en Côte d'Ivoire où la nature des crédits accordés (98% sont à court terme) et les faibles montants consentis ne sont pas adaptés au financement d'importants projets d'investissement. Les conditions requises pour avoir accès au crédit de ces institutions de micro crédit et le mode de remboursement sont des facteurs limitants pour la population féminine la plus démunie, notamment les femmes en milieu rural (BOARE, 2004).

Toutes ces restrictions sont finalement aggravées par le fait que la croissance basée sur le marché d'exportations, bien que largement dépendante du travail des femmes, exclut ces dernières de la prise de décisions macroéconomiques. Non seulement elles sont sous-représentées dans les grandes institutions internationales comme l'OMC, mais elles sont absentes des préoccupations des accords multilatéraux relatifs aux échanges et aux investissements conçus en ignorant les problèmes des femmes et en se fondant sur l'hypothèse implicite selon laquelle de telles considérations ne seraient pas pertinentes au niveau macro (KONE, 2004 ; MUSTAPHA, 2004).

Il convient, en outre, de signaler qu'au Nigeria, les politiques nationales en matière de commerce et d'investissements ont abouti à des contraintes et à des charges

supplémentaires pour les femmes. Outre le fait de supporter la plupart des coûts de réduction des dépenses publiques dans le domaine des services sociaux, y compris en termes d'augmentation du volume du travail, la libéralisation des prix a contraint les femmes pauvres à réduire leur ration alimentaire, à augmenter leur travail non rémunéré et le nombre d'heures de travail par jour.

Puisque les produits alimentaires importés font souvent une concurrence déloyale aux cultures locales principalement produites et vendues par les femmes, la libéralisation des produits importés et la suppression des subventions à la production agricole se sont révélées comme étant une grave menace pour la sécurité alimentaire et la micro entreprise. En effet, ces mesures ont eu des répercussions négatives sur les revenus des femmes et sur la production alimentaire locale. Ainsi, d'une manière générale, le niveau de vie et la dignité des femmes ont été largement affectés par ces effets pervers (MUSTAPHA, 2004).

Sur le registre de la participation des femmes dans la croissance et la production intérieure brute, les données générales tendent à masquer une inégalité fondamentale entre hommes et femmes dans la jouissance des fruits de l'activité commerciale. En Cote d'Ivoire, les femmes sont surtout présentes dans la production, la transformation et la commercialisation des denrées alimentaires cependant que les hommes ont un avantage comparatif nettement plus marqué dans l'exportation du café cacao, la vente dans les boutiques, les négociations commerciales, le secteur du bois, la vente de pièces détachées, etc. Dans le domaine des produits d'exportation, les femmes interviennent plus en tant qu'employées que comme planteurs (BOARE, 2004).

D'un point de vue macroscopique, on pourrait, en observant à la loupe les Accords de Partenariat Economique (APE) entre l'Union Européenne et les pays africains, mieux comprendre la portée de tels accords sur les communautés féminines appauvries du continent africain. Une analyse prospective des APE montre que leur mise en oeuvre n'aurait d'autre effet que de booster la relance commerciale en faveur des produits en provenance de l'Union Européenne à travers l'élimination probable sur les marchés locaux des produits générés par l'activité des entreprises de substitution d'importation (BOARE, 2004). Les mêmes menaces pèsent également sur les produits agricoles (onion ; pomme de terre ; riz) produits en bonne quantité par les agriculteurs locaux mais coincés par les prix de dumping pratiqués sur les marchés locaux par les exportateurs européens subventionnés ou ceux d'Asie du Sud Est. Cette tendance est exacerbée par l'absence de pistes de production praticables (cas du riz de la Vallée du Fleuve Sénégal ou des onions en provenance des Niayes au Sénégal). Ces contraintes ramènent au devant de l'actualité économique et politique africaine la question de l'absence criarde et presque criminelle d'investissements dans des réseaux routiers dignes de ce nom cependant que l'accent est mis dans certains pays d'exportation agricole sur les routes « utiles » (productions d'exportation de rente comme le cacao, le café, l'huile de palme, etc. en Cote d'Ivoire, au Ghana et ailleurs).

Il en découle des conséquences néfastes pour les producteurs, fabricants et fournisseurs de services locaux : baisse considérable des revenus de l'Etat due à l'élimination des taxes d'importations sur les produits européens d'où aggravation des déficits budgétaires ; fermeture des petites et moyennes entreprises due à la compétition des importations de produits subventionnés, d'où croissance du chômage et de la pauvreté ; privatisation des services sociaux de base (électricité, eau) qui passent sous le contrôle d'opérateurs non nationaux ; baisse du commerce interrégional due au « commerce de diversion » ; déversement des excédents de produits agricoles européens moins chers qui menacent la viabilité de l'agriculture et des industries de transformation agro-pastorale ; déclin des économies rurales, croissance de la pauvreté surtout pour les femmes en majorité dans l'agriculture vivrière ; effondrement des secteurs de vente au détail de biens et de services, domaine de prédilection des femmes du fait de l'entrée des opérateurs européens dans le marché ; hémorragie continue de capitaux liée aux mesures de libéralisation relatives à l'investissement qui interdisent les restrictions sur le rapatriement des bénéficiaires ; expropriation des propriétaires fonciers pour faire place aux opérations telles que les investissements européens dans le secteur des mines ou du tourisme (BOARE, 2004).

Les directives de négociations des pays ACP reflètent clairement un niveau élevé d'inquiétude nourri par les dérèglements ainsi observés. Ces inquiétudes sont encore plus grandes au niveau des réformes de l'OMC qui continuent d'être négociées dans le cadre du programme de Doha. Dans tous les cas, la littérature disponible montre que la globalisation/libéralisation du commerce a des effets contrastés sur la situation des femmes par rapport aux hommes. Les effets positifs suivants ont été enregistrés: revenus plus importants particulièrement dans les secteurs d'exportation ; plus grandes possibilités d'emplois salariés (quoique sous-payés) pour les femmes ; nouvelles acquisitions en termes de techniques de travail ; nouvelles opportunités pour les hommes et les femmes. Les effets négatifs observés sont une plus grande informalisation de l'emploi, la dévaluation du travail féminin, une marginalisation accrue des femmes et la suppression des secteurs où le pays n'est pas compétitif (l'agriculture vivrière dans les pays en développement (cas du Nigeria) et l'électroménager ou le textile dans les pays développés) (BOARE, 2004).

III. Les clés de la capacitation des femmes ouest africaines

Les femmes exerçant des activités commerciales s'identifient, en grande partie, avec les petites entreprises du secteur formel et avec les micros et petites entreprises du secteur informel. Certaines savent lire et écrire, mais leur niveau de compétence et la base de leurs ressources limitent leur pleine jouissance des gains qu'elles pourraient tirer de récentes opportunités ouvertes sur le front commercial par des mécanismes tels l'African Growth Opportunity Act des Etats-Unis, par exemple.

La majorité des producteurs et commerçants locaux du secteur formel font pression pour obtenir l'abolition des subventions à l'exportation et les appuis au commerce intérieur, l'augmentation de l'aide publique au développement dans les échanges bilatéraux (cas du coton ouest africain), la modernisation du régime douanier à quatre bandes durant sa mise en œuvre pour supprimer les préjugés, la réduction de la taxe à l'importation sur les matières premières agricoles tels le cacao et le coton et une révision des exonérations pour inclure davantage d'investissements productifs, une revue périodique des mesures non tarifaires en vue de garantir la sécurité environnementale et nationale¹, etc. (MUSTAPHA, 2004).

D'une façon générale, les politiques commerciales en cours présentent quelques opportunités pour les femmes désirant faire des affaires : de nouveaux domaines d'investissement dans les exportations non traditionnelles ; tout, à l'exception des matières premières stratégiques qui font l'objet d'accords d'exploitation séparés avec les grandes multinationales du Nord (cacao, bois, or, etc.) peut être exporté brut ou transformé vers l'UE et d'autres pays ; l'opportunité de transformer le petit commerce en vente au détail de divers produits alimentaires et industriels légers pour lesquels il existe une demande locale ; de nouvelles opportunités d'emploi pour celles qui souhaitent travailler dans les exploitations agricoles, dans les usines (toutes catégories – stagiaires, ouvrières non qualifiées et qualifiées), être distributrices et fournisseuses d'intrants ; la structure tarifaire à quatre bandes, qui est un instrument de protection des industries locales ; quelques facilités destinées aux commerçants et aux producteurs des produits d'exportation, les aménagements portuaires et les associations portuaires.

D'autre part, la politique commerciale élargit le fossé entre les petits exploitants agricoles et les commerçants, marginalisés et dépendant des activités de subsistance, et les personnes opérant dans les secteurs de l'exportation et des moyennes et grandes entreprises. En d'autres termes, davantage de femmes exerçant des activités commerciales deviennent marginalisées. La situation se présente ainsi parce que la

¹ Mustapha (2004, Op. Cit.), ajoute une longue liste de considérations vitales pour désenclaver le commerce ouest africain : l'amélioration de l'efficacité des zones franches, des marchandises en entrepôt sous douane et de la TVA, et davantage d'exonérations sur les biens d'investissement productifs plutôt que sur ceux qui sont non productifs, une bonne application de l'accord sur la mise en œuvre de l'Article VII du Code d'évaluation en douane du GATT, l'amélioration des aménagements portuaires (aéroport et port), l'organisation de séminaires de renforcement de capacités à travers la formation du personnel des organisations commerciales, le financement des exportations à long terme et un meilleur fonctionnement des fonds pour le développement des exportations et les investissements, la modernisation de l'agriculture basée sur la mécanisation, l'irrigation, l'agriculture; l'orientation des entreprises, le développement de l'information et des compétences, et l'appui des pouvoirs publics à la recherche et au développement, et d'autres besoins en haute technologie, une imposition efficace, des prix minima garantis pour les cultures vivrières et des cultures autres que le cacao, une législation explicite sur la protection du consommateur, une législation sur la protection contre les éventuelles pratiques commerciales déloyales, des programmes destinés à améliorer la sensibilisation, l'éducation du public et son accès à la propriété industrielle, l'efficacité des institutions publiques compétentes et un plus grand engagement des pouvoirs publics dans le développement du secteur privé

suppression des subventions accordées à tous les intrants, dans un pays où une faible aide financière est accordée aux débutants et aux personnes ayant besoin de capitaux à long terme pour s'installer, entraîne un coût élevé des investissements. S'y ajoutent le manque de transparence du processus de documentation et des procédures d'enregistrement déjà complexes pour le commerce local et l'inefficacité des transactions relatives à l'import-export. En outre, le dédouanement est compliqué et augmente le coût des transactions tant pour les femmes sachant lire et écrire que pour les illettrées. A cela s'ajoute le fait que les accords de l'OMC ne permettent pas que les coûts des exportations soient supportés par les gouvernements des PMA.

D'autres contraintes ont été citées : normes requises pour l'exportation trop élevées ; enveloppe budgétaire prévue pour la recherche développement insuffisante alors que nombre d'exportateurs potentiels disposent de faibles ressources ; inefficacité de la réglementation relative à la protection des consommateurs alors que ces derniers ne sont pas en mesure d'opérer, en connaissance de cause, un choix entre les produits qui leur sont proposés à vil prix et ceux qui sont compétitifs tout en étant meilleurs pour leur santé² (EGYR, 2004).

Dans un pays comme le Ghana, la transmission attendue des richesses créées par les quelques grandes entreprises tournées vers l'exportation n'a pas encore produit les fruits qui en étaient escomptés. Peu de femmes sont employées dans les exploitations agricoles, les usines, comme personnel d'appui qualifié et comme prestataires de services. Bon nombre d'entreprises (créatrices de richesses) bénéficient d'une pause fiscale ; ainsi, les recettes publiques destinées à assurer les services publics sont faibles cependant que les paiements des transferts sont négligeables. Les femmes n'étant pas nombreuses dans les activités génératrices de revenus élevés, elles ont peu accès aux biens et services, ce qui affaiblit leurs capacités d'accumulation des richesses (EGYR, 2004).

Les femmes ne font pas usage de tout leur potentiel dans le commerce non seulement à cause des menaces des facteurs externes énumérés, mais également à cause des facteurs internes : les femmes elles-mêmes n'ont pas, en grande partie, de bonnes motivations, ne disposent pas de compétences appropriées, gèrent de faibles ressources de production, et ne sont pas ambitieuses à cause des préjugés socio culturels et d'un faible niveau d'éducation (EGYR, 2004).

² A ces facteurs s'ajoutent les contraintes suivantes : déstabilisation du marché local des denrées alimentaires par l'importation de produits étrangers subventionnés, ce qui décourage ceux qui veulent faire des investissements durables dans ces secteurs ; application ad hoc des exonérations protégeant inutilement certaines entreprises opérant dans le secteur des importations et décourageant ceux qui veulent injecter des financements à long terme dans le secteur ; subventions à l'exportation et appui à la production locale pratiqués par les pays développés empêchant les producteurs de concurrencer à armes égales sur le marché local ; absence de politiques locales d'appui sélectif au développement des industries locales (Cf. EGYR, 2004).

IV. Linéaments d'un programme de capacitation des femmes dans les activités commerciales et économiques

La Fondation Friedrich Ebert Stiftung dispose, a travers ses représentations nationales, sous-régionales et globales, de leviers lui permettant d'agir simultanément voire de façon concomitante sur les facteurs les plus importants qui ont un impact adverse sur les performances féminines en matière commerciale et économique.

Les facteurs les plus importants sur lesquels il conviendra d'agir restent ceux liés a la capacitation des opératrices économiques, particulièrement celles appartenant aux couches sociales les plus pauvres. La mise a la disposition des négociateurs Africains des APE de documents probants leur démontrant l'importance vitale de la prise en compte de la dimension genre dans les APE est également très importante en ce qu'elle permet une ouverture des négociateurs vers un domaine dans lequel ils ne sont généralement pas formés. La circulation de l'information utile sur les politiques commerciales reste également un problème majeur de même que la mise en place d'un observatoire pour informer le grand public, les OSC et les opératrices économiques elles-mêmes ainsi que les décideurs publics de l'évolution des négociations et des enjeux relatifs aux APE.

Pour des raisons d'appropriation, il est certain que la mise en œuvre, a travers un programme cohérent et comparativement avantageux, des recommandations suggérées plus haut nécessite **une concertation régionale de nature participative** entre la FFES et les communautés de base féminines, les organisations de la société civile, les Etats, le secteur privé, les agences internationales de développement, les organisations de jeunes, de femmes et de protection de la mère et de l'enfance ainsi que les organisations sous-régionales et régionales africaines impliquées dans les accords de partenariat économique.

Cette concertation pourrait être organisée par les OSC et la FFES sur une base inclusive d'organisations qualitativement les plus efficaces dans les domaines d'action envisagés.

A cet effet, **un plan d'action, un cadre stratégique et un document d'analyse devront être préparés** à l'intention des participants à la concertation régionale.

De même, un **Comité régional de pilotage de la concertation assisté d'un Comité scientifique composé des consultants qui ont participé a l'élaboration des études de cas et d'autres personnes-ressources devraient être mis en place sous la houlette d'une organisation de la société civile** capable de prendre en charge l'organisation de tels mécanismes ainsi que la Concertation régionale sur la dimension genre dans la lutte contre la pauvreté et les APE. Le Comité de pilotage sera chargé de veiller à l'élaboration de tous les documents pertinents relatifs aux actions envisagées sur la base de termes de références détaillés.

Cette réunion pourrait se tenir à Abuja en raison de la présence dans cette ville de la CEDEAO et d'une participation assurée de l'Etat au plus haut niveau et des organisations de la société civile, notamment les organisations des femmes du secteur privé et du secteur informel habitant ou représentées au Nigeria ainsi que celles Le poids du Nigeria dans le commerce ouest africain dicte également le choix de la capitale nigériane.

En attendant que des dispositions puissent être prises pour la tenue de telles concertations, il peut être utile de déterminer les avantages comparatifs sur lesquels la FFES voudrait agir et de les mettre en parallèle avec quelques sur priorités réalisables dans le court terme mais à travers une démarche réellement novatrice avec un impact assuré sur la portée et la qualité des négociations en cours sur les APE.

SURPRIORITES SOUS-REGIONALES VOIRE REGIONALES

A. Capacitation des femmes entrepreneurs des secteurs modernes et informel en vue de leur permettre d'engager des actions de lobbying et un dialogue fécond avec les négociateurs Africains aux APE qui sont pour la plupart des hommes.

AVANTAGES COMPARATIFS

La nouveauté dans cette démarche réside dans le fait que la dimension genre est attaquée frontalement en mettant en lice les femmes du secteur privé et informel et les négociateurs gouvernementaux ;

Elle permet également aux femmes directement concernées de forger des alliances, une stratégie de lobbying, de relations publiques et d'information du public à travers la radio, la télévision, les cassettes audio et les conférences publiques à l'échelle nationale en présence des décideurs. Des débats publics avec les décideurs grâce à la facilitation des médias indépendants (presse écrite et radio et TV dans quelques rares pays qui font leurs premiers pas dans la libéralisation télévisuelle) pourraient également opportunément attirer l'attention des décideurs publics et surtout des négociateurs en vue d'infléchir leur vision en ce qui concerne la dimension genre dans les APE.

Finalement, au lieu de laisser les femmes seules piloter cet exercice transdisciplinaire de communication sociale, il serait préférable de leur adjoindre les services de « champions » masculins et d'un spécialiste en communication sociale avec une expérience avérée dans ce genre d'exercice.

IMPACT

Débat d'opinion porté sur la place publique dans un langage clair et accessible au plus grand nombre de femmes et d'hommes ; attention des décideurs publics au plus haut niveau attirée sur la nécessité d'inclure les femmes dans la portée des APE.

OPERATIONALISATION

Ressources humaines : 2 journalistes et un Coordonnateur régional. Les deux journalistes (un francophone et un anglophone, membres de la West African Journalists Association (WAJA) ou Union des Journalistes d'Afrique de l'Ouest en français) pourront piloter l'action au niveau des media

1 coordonnateur régional versé dans la communication sociale et pourra superviser le travail d'élaboration des messages audio auprès des femmes, étudier dans le détail les canaux les plus appropriés pour « arroser » les audiences (marchés hebdomadaires ; sessions parlementaires ; conférences de presse ; chroniques ; éditorial ; reportages ; visites de terrain ; micro-trottoir ; etc).

2 experts en communication sociale couvrant les pays anglophones et francophones pour les exercices pré et post-test et d'impact ainsi que l'élaboration d'une stratégie adéquate de communication et de mobilisation sociale.

2 évaluateurs (voir ci-dessous).

Les enquêtes de terrain menées par les chercheurs dans les pays ciblés devront faire l'objet de toilettage en vue d'en extraire un résumé succinct devant servir de document de travail pour les spécialistes en communication et les journalistes. Les chercheurs pourront également être interviewés par les journalistes.

Il faudra identifier des champions masculins pour rendre plus crédible les campagnes nationales d'information. Il ne servirait à rien, en effet, de masquer les problèmes parfois difficiles entre hommes et femmes dans l'accès aux ressources et aux services ainsi qu'aux opportunités d'affaires et de soutien bancaire. Au contraire, il faudra provoquer le débat sur ces questions jusque-là largement occultées.

Les consultants devront également élaborer une stratégie de relations publiques sur la base de documents de travail basés sur les enquêtes et les recherches de terrain déjà menées ainsi que d'une revue la plus ciblée possible de la littérature. L'objectif de la stratégie de relations publiques est de mettre à la disposition du grand public et des décideurs publics et privés des documents et des arguments de nature à influencer leurs prises de positions futures dans les négociations relatives aux APE.

La stratégie de communication et de mobilisation sociales est plus large et vise à mener une campagne nationale dans chaque pays sur la base de l'évaluation des canaux disponibles et l'élaboration de messages pertinents basés sur une très bonne connaissance des points discutés aux APE et la promotion des vues et préoccupations relatives au genre dans les APE. Cette stratégie pourra être menée sur une base nationale et parfois sous-régionale (cas du coton ouest africain du Mali au Tchad en passant par le Sénégal et le Bénin³). Cette stratégie doit être basée sur les recommandations expresses des femmes entrepreneurs sur des points précis des accords en ce qui concerne par exemple le commerce interne, les droits de douane, les droits intellectuels et de propriété, les subventions extérieures, la capacitation des entreprises et des femmes entrepreneurs, l'accès aux ressources et aux services à l'échelle nationale et internationale, etc. Lorsque de telles recommandations existent déjà dans un pays donne, il est préférable de s'en inspirer et même de prendre les attaches des organisatrices en leur priant de co-gérer l'initiative pour des raisons évidentes d'appropriation. Dans le cas de pays où aucune initiative concrète n'existe en ce domaine, il faudra la susciter avec la participation et sous la coordination des représentations nationales de la Fondation FES. En résumé, la stratégie de communication et de mobilisation sociales est inscrite dans un espace socio temporel donne et vise à mener une bataille d'opinion à grande échelle en vue d'influer sur la prise de décision relative à la dimension genre des APE.

La stratégie d'information du public vise à faire circuler des documents écrits ou audio dans des cercles stratégiquement importants pour influencer la prise de décision (Assemblée nationale ; associations de femmes ; société civile ; partis politiques ; décideurs exécutifs ; chercheurs ; rédacteurs en chefs, chefs de desk des médias ; directeurs de publications ; etc). L'objectif vise ici est de faire circuler l'information dans divers canaux.

Utilisation des langues nationales (langue(s) dominante(s) dans chaque pays ou lingua franca véhiculée par le canal des radios tel AFRICA # 1 (français), la BBC Afrique (anglais), RFI (français) et les radios FM locales dans les langues dominantes aux heures de grande écoute.

Pour déclencher cette opération d'envergure, il serait utile qu'une première réunion de travail entre le Coordonnateur, les journalistes et les spécialistes en communication puisse être tenue.

Elle devra être précédée de l'élaboration d'un plan d'action, d'un calendrier d'activités, de termes de références précis pour chacun des consultants et de la mise en place d'un listserv visant à coordonner l'action et à communiquer efficacement sur les problèmes en

³ Une excellente campagne coordonnée par Oxfam a permis à partir des négociations de Cancun et par la suite d'infléchir la position des pays industrialisés sur la question des subventions cotonnières. Mais les APE vont probablement nécessiter un niveau supérieur de mobilisation de la société civile ouest africaine compte tenu du poids déterminant de la culture et de l'exportation cotonnière pour la plupart des pays de la sous région, en particulier le Bénin, le Nigeria, le Tchad, le Cameroun, la Côte d'Ivoire, le Mali, le Burkina Faso, le Niger, etc.

lice et a leur trouver des solutions dans l'interdisciplinarité et la complémentarité des expertises et des actions.

Evaluation : l'exercice devra être évalué soit par 2 évaluateurs externes indépendants (solution préférable : un francophone et un anglophone) soit par un seul évaluateur recruté sur une base locale régionale a travers l'Association Africaine des Evaluateurs basée a Kampala (personne ressource Mme Thelma Awori (Ouganda) ou Ochola Pala (Kenya) et pour la partie francophone (Mariam Sow Soumaré, consultante spécialisée dans le commerce agricole).

B. Publication d'un livre et d'un précis (policy briefs) sur la dimension genre dans les accords de partenariat économique en Afrique de l'Ouest

Ce livre est destiné a une large audience éduquée mais aussi aux décideurs publics, aux chercheurs et aux négociateurs qui ne disposent pas encore dans le contexte africain de suffisamment de documents utiles sur la dimension genre dans les APE.

Contenu : recherches de terrain polies sous la direction du Coordonnateur du projet agrémentées de textes additionnels de base des parties négociatrices et de textes récents produits par d'autres chercheurs dans d'autres parties du continent (Afrique du Sud ; Kenya ; Ouganda ; Tanzanie ; Rwanda ; Nigeria).

Lectorat ciblé : Départements de sociologie, particulièrement les laboratoires de recherche spécialisés en genre dirigés en Afrique du Sud par Amina Mama et d'autres chercheurs a identifier. Identifier des textes décrivant le contexte historique dans la durée tels ceux de Paul Tiyambe Zeleza (University of Illinois at Urbana Champaign) ou des textes prenant en charge la relation entre les mécanismes existants (OMC ; OMD ; DSRP ; BEIJING +10 ; CEDAW ; TRIPS ; etc) et les APE et leurs implications respectives pour la femme africaine. Les textes déjà produits par la Fondation FES pourront être explorés et sélectionnés puis réactualisés avant de figurer dans le livre. Le livre pourra être préfacé, pour des raisons de visibilité par une personnalité féministe africaine. L'introduction pourra être prise en charge par le Coordonnateur de ce projet.

Soutien aux stratégies d'éducation et de communication menées dans les pays.

Circulation : nombre d'exemplaires : 2000 exemplaires imprimés localement ou pris en charge par une maison d'édition mais en subventionnant la production du livre par le système d'achat d'un nombre donné d'exemplaires distribués par la Fondation a travers la région et le monde. Une liste sélective de récipiendaires devra être élaborée sur la base de contacts et d'une compilation menée conjointement par les chercheurs, la Fondation, les OSC et les organisations de femmes.

C. Conférence sous-régionale sur le genre et les APE en Afrique de l'Ouest

Partenaires : OSC ouest africaines spécialisées dans les questions de gouvernance, de genre et de commerce; organisations de femmes ; CEDEAO, section Commerce ; CEDEAO, point focal de la société civile ; chercheurs ; journalistes ; négociateurs aux APE ; représentations diplomatiques a Genève auprès de l'OMC.

Participants : 35 représentants de divers groupes d'intérêts, des négociateurs, des chercheurs et des journalistes ouest africains.

Lieu : Dakar, Accra ou Abuja

Objectifs : assister les négociateurs Africains aux APE dans la recherche de stratégies et de propositions concrètes visant a prendre en charge la dimension genre des APE. Identifier des pistes concrètes d'action dans le court terme.

Format : meeting de 2 jours comprenant 2 plénières (début et fin) et des groupes de travail identifiés en fonction des priorités retenues. Jour 2 : recommandations finales. Groupes de travail animés par les chercheurs de terrain et les OSC féminines. Les panels de chaque Groupe comprendront 1 Négociateur et 1 chercheur de terrain. Le modérateur sera choisi parmi les journalistes ou les représentants d'OSC.

Groupe 1 : Accès aux ressources et aux services du commerce national et international par les femmes africaines;

Groupe 2 : subventions a l'exportation ; financement et capacitation ;

Groupe 3 : stratégies de négociations prenant en compte le genre et recommandations précises à faire sur les textes en discussion des APE.

Ces suggestions pourront être amendées avant la tenue de la réunion par un Comité de pilotage. Les Groupes suivants pourraient également être considérés :

Accès au marché européen et nord américain ;

Mesures fiscales et développement ;

Politiques commerciales et mécanismes.

Mise en place d'un Comité de pilotage : comprenant des représentantes d'OSC, de réseaux existants, de femmes parlementaires, de journalistes, de chercheurs et de négociateurs aux APE de plusieurs pays. Le Comité sera responsable de l'élaboration et de la distribution des documents de travail pertinents.

Actes de la conférence : a distribuer le plus largement possible et représenteront la base des directions de travail entreprises dans le cadre des actions envisagées par la Fondation.

D. Observatoire ouest africain sur la dimension genre des APE

Contexte

La mise en place de l'Observatoire sur les politiques commerciales est une recommandation expresse maintes fois réitérée de la société civile ouest africaine à Cancun et dans les différentes réunions tenues dans la sous-région et ailleurs. Cette recommandation est d'autant plus pressante que le calendrier des APE est dans une phase avancée et qu'en raison de la faiblesse institutionnelle des OSC et des associations de femmes entrepreneurs, il est urgent que les femmes manifestent une présence à la hauteur des enjeux du moment. L'enjeu principal est de donner à la société civile des moyens de proposer des alternatives aux politiques commerciales en voie d'être prises dans le contexte des APE ou déjà prises à l'échelle nationale et sous-régionale (CEDEAO) sans compter la prise en compte de l'impact des programmes de soutien développés par les agences internationales de développement, les institutions financières et commerciales internationales et les gouvernements ouest africains sur les communautés féminines.

Les organisations de la société civile ouest africaines ont récemment et en plusieurs occasions réaffirmé leur volonté d'avoir accès aux informations stratégiques et ont recommandé la mise en place d'un système de diffusion d'informations fiables, d'alerte et de monitoring. Celles-ci vont essentiellement concerner les accords, les projets, les stratégies et les programmes menés sur le plan commercial et économique ainsi que leur impact sur les performances des opératrices économiques de la sous-région. L'observatoire permettra, en outre, une analyse approfondie des politiques commerciales et de leurs implications pour les femmes ouest africaines. Ce qui en retour permettra aux OSC de développer un plaidoyer utile et concret en faveur de la gouvernance démocratique.

L'observatoire devra accompagner les organisations de la société civile dans leur fonction de veille, d'alerte, d'éducation et de proposition d'alternatives par la fourniture d'informations non seulement sur l'exécution des programmes et le fonctionnement des

services étatiques mais aussi sur toutes les atteintes aux droits commerciaux, économiques et sociaux des communautés féminines.

Localisation et Durée

Dans sa phase pilote, le projet va durer trois ans et couvrira les onze régions du Sénégal. Au bout d'un an d'expérimentation il pourra être étendu au moins à deux autres pays de la sous région.

Objectif général

Mettre en place un système d'information, de surveillance et d'alerte à travers la recherche, le journalisme d'investigation et la collecte d'informations fiables devant être diffusées à travers un site web.

Un bulletin trimestriel sera publié en vue de capitaliser l'information disponible et de contribuer au progrès des négociations relatives aux APE.

Objectifs spécifiques

a/ Mettre à la disposition des OSC et des opératrices économiques un mécanisme fonctionnel d'alerte, d'éducation et de partage rapide de l'information

b/ Renforcer les capacités d'alerte des OSC

c/ Informer les médiats, les négociateurs, les décideurs publiques et privés de la dimension genre dans les APE et les informer des dysfonctionnements créés par la discrimination dont sont victimes les femmes ouest africaines en matière de commerce.

d/ Renforcer la crédibilité des OSC par l'utilisation de résultats de recherche pouvant leur permettre de renforcer leur plaidoyer à partir d'informations scientifiquement fondées.

Méthodologie

Des points focaux sont déjà en place dans les différentes régions du Sénégal⁴. Ceux-ci servent de relais aux organisations de la société civile au niveau national. Ces différentes OSC ont déjà exprimé leurs besoins et la nature de leur participation dans l'observatoire ainsi que les modalités de leur participation.

⁴ Ils sont le fruit des activités des différentes OSC et plus particulièrement d'Aide Transparence qui a déjà élaboré de manière participative un site web en coopération avec les organisations médiatiques et les OSC locales et sous-régionales (visiter le site à l'adresse suivante : <http://www.aidtransparency.org/observatoire/index.cfm> . Ce site déjà existant a l'avantage de pouvoir être bilingue puisqu'il est abrité lui-même par un site bilingue disposant d'un bon niveau d'expertise en connectivité au Sénégal, dans la sous région et ailleurs.

Pour rendre plus accessible les informations stratégiques disponibles au niveau des différentes régions (provinces), un journaliste va recueillir les données et rédiger des articles qui vont contribuer à alimenter l'observatoire et assurer la prise en compte des spécificités régionales.

L'équipe de coordination composée d'un coordinateur, expert en communication et de deux journalistes va naviguer à travers des sites spécialisés pour avoir accès à des informations pertinentes et procéder à la réécriture des articles pour les rendre accessibles aux cibles de l'observatoire.

A travers des interviews les points de vue des communautés de base, des organisations de la société civile, des élus locaux, des services étatiques et des agences de développement vont être recueillis en vue de permettre aux différentes entités de dialoguer et d'essayer de trouver des solutions tenant compte des préoccupations des femmes les plus défavorisés ainsi que des femmes entrepreneurs des secteurs moderne et informel.

Des études de cas sur des faits présentant un enjeu pour les acteurs de l'observatoire seront commanditées pour proposer des schémas illustratifs de résolution des problèmes du commerce national, de l'accès par les femmes à la propriété ou aux ressources bancaires, etc.

Cette équipe devra aussi procéder une fois par semaine à la réactualisation des informations postées.

Calendrier d'exécution

Une phase pilote qui se déroulera d'avril 2005 à avril 2006 et couvrira les onze régions du Sénégal permettra de mettre en place ou de consolider les acquis déjà obtenus par les OSC locales spécialisées dans le commerce et la gouvernance (Aide Transparence ; Forum Civil ; SAFEFOD ; CONGAD ; Forum Social Sénégalais ; Aide et Action ; Oxfam America). A compter du mois de mai 2006 débutera la phase d'extension du projet au niveau sous régional avec comme cibles trois pays qui seront désignés en fonction de l'évolution des enjeux qui se dessinent au fur et à mesure du fonctionnement de l'observatoire et de l'évolution des négociations relatives aux APE.

Activités

A/ Créer des passerelles de communication, d'échanges d'information, de partage de ressources et de coopération interinstitutionnelle

B/ Développer un mécanisme d'échanges d'informations par voie électronique et imprimée

C/ Renforcer les capacités des organisations féminines dans l'accès aux ressources et aux opportunités.

Stratégie de mise en oeuvre activité 3

C/ Renforcer les capacités des organisations féminines dans l'accès aux ressources et aux opportunités ;

Des organisations féminines seront ciblées en vue de prendre en compte leurs spécificités et leurs besoins d'accès à des informations stratégiques. L'objectif est de les amener à jouer un rôle clé au sein des organisations de la société civile et d'assurer une meilleure prise en compte de leurs revendications d'égalité de droits et de chances au sein de la société à travers un plaidoyer renforcé.

Strategie de mise en œuvre activités 4

D/ Formation des points focaux et d'un groupe de journalistes sur les techniques d'investigation ;

Pour assurer la crédibilité de l'observatoire, les points focaux seront formés pendant 3 jours sur les techniques d'investigation journalistique ainsi que sur les techniques d'alerte et de veille afin qu'ils puissent faire leur travail convenablement. Cette formation sera dispensée par un professionnel des médias ayant une expérience avérée dans les genres ciblés.

Un manuel sera élaboré à cet effet pour favoriser l'acquisition de ces techniques par les stagiaires. Pour faire bénéficier cette formation au plus grand nombre d'acteurs, un atelier se tiendra dans trois zones du Sénégal qui couvriront toutes les régions.

Activités 5 : Coordination de l'observatoire

Une équipe de coordination composée d'un coordinateur, expert en communication et deux journalistes chevronnés sera mise en place. Elle se chargera de faire le travail de rewriting nécessaire et procédera toutes les deux semaines à la mise à jour de l'observatoire ainsi que son alimentation à partir d'autres sites qui seront répertoriés.

Elle coordonnera également le pool des points focaux ainsi que les correspondants. Elle réalisera des interviews avec des experts dont le point de vue peut être intéressant pour les OSC, les organismes de financement, les décideurs publics, privés, les ONG et les communautés de base.

BIBLIOGRAPHIE

Attanasso, Marie Odile, « La question genre dans le système des échanges multilatéraux », Cotonou : Fondation Friedrich Ebert Stiftung, 2004.

Antchouey, Jacques, « Diagnostic critique de la coopération des pays ACP avec la Commission de l'Union Européenne », Dakar : Aide Transparence, 2002.

CNUCED, « Rapport sur le commerce mondial », Genève : CNUCED, 2003.

Diop-Boare, Abibatou, « Genre et commerce en Cote d'Ivoire », Abidjan : Fondation Friedrich Ebert Stiftung, 2004.

Egyr, Irene S., « Les femmes et le commerce au Ghana », Accra : Fondation Friedrich Ebert Stiftung, 2004.

Fall, Yassine, « Differentiated Impact of Trade Liberalization on Women and Household Economy », New York : UNIFEM, unpublished monograph, 2003.

Fall, Yassine, « Adressing Feminized Poverty », Unpublished Paper, New York, 2004.

Koné, Mariama Diane, « La question genre dans le système des échanges multilatéraux », Bamako : Fondation Friedrich Ebert Stiftung, 2004.

Makpayo, Kossi, « La question genre dans le système des échanges multilatéraux », Dakar : Fondation Friedrich Ebert Stiftung, 2004.

MBaye, Sanou, « L'Union Africaine et la mondialisation; la construction de l'Union Africaine peut servir de remède aux maux de la mondialisation », Dakar : Aide Transparence, 2004.

Mustapha, Hauwa, « Genre et commerce au Nigeria : une analyse théorique », Département de recherche, Nigeria Labour Congress, Abuja : Fondation Friedrich Ebert Stiftung, Abuja, 2004.

Programme des Nations Unies pour le Développement, Rapport mondial sur le développement humain, New York : Nations Unies, 2004.

Sy, Jacques Habib, Telecommunications Dependency : the African Saga (1850-1980), Nairobi : Alternative Communications, 1996.

Sy, Jacques Habib, Pauvreté et hégémonismes ; les sociétés civiles africaines face aux ajustements structurels de type nouveau, Dakar : Aide Transparence/Oxfam America, 2002.

Annexe 1 : liste des recommandations proposées dans les enquêtes nationales

- **Formation des négociateurs aux APE dans la prise en compte de la dimension genre ;**
- **Jouissance graduelle par les femmes de leurs droits économiques et sociaux a travers le plaidoyer et la mise en place d'un Conseil régional des sages africaines sur la prise en compte de la dimension genre dans les accords de partenariat économique, en étroite coopération avec les Etats, le secteur privé et les organisations de la société civile;**
- **Capacitation des femmes, particulièrement les plus vulnérables a la pauvreté, dans les domaines de l'accès au micro crédit, a la prise de décision stratégique, a l'information stratégique a forte valeur ajoutée, a l'éducation, aux règles de base de la gestion administrative et commerciale, a la formation accélérée et de niveau accessible aux femmes vivant des situations d'extrême pauvreté ; les avantages comparatifs relatifs a ces différents domaines devront être identifiés pour permettre une sélection des sur priorités de l'action ;**
- **Réformes de la législation du travail et suivi, a travers un Observatoire sous-régional voire régional, de la mise en œuvre des résolutions des instruments commerciaux en cours ainsi que des recommandations de Beijing + 5 et des OMD ;**
- **Promotion de la participation accrue des organisations de la société civile sous-régionale et nationale dans la prise en compte de la dimension genre dans les APE a travers la mise sur pied d'un programme de bourses d'études et de voyages coordonné par une organisation dûment mandatée et capable ;**
- **Formation des femmes africaines au leadership dans le domaine de l'organisation des associations féminines, leur représentation dans les instances de la prise de décision parlementaire, ministérielle et du monde des affaires ;**
- **Formation des femmes économistes et sociologues dans l'analyse, le suivi et la mise en œuvre des politiques commerciales ;**
- **Réseautage des femmes africaines a travers des pôles sous-régionaux visant a assurer le suivi, le monitoring et l'analyse critique des Objectifs du Millénaire pour le Développement, les Documents de Stratégie de Réduction de la Pauvreté et les accords commerciaux multilatéraux de l'OMC en étroite coopération avec les réseaux déjà existants en Afrique et ailleurs ;**

- **Promotion du dialogue entre les organisations de femmes, les OSC, le secteur privé, les organisations internationales et les Etats en vue d'accélérer la prise en compte de la dimension genre et l'égalité des sexes dans les processus en cours d'élaboration des politiques économiques et commerciales ;**
- **Préparation et tenue d'une Conférence régionale ou sous-régionale visant à renforcer l'efficacité, en étroite collaboration avec les organisations de femmes et leurs représentantes au sein des Etats, de la société civile, des réseaux existants de femmes Africaines dans les domaines de la formation, de la justice économique et commerciale et des droits économiques et sociaux, du secteur privé, des parlements et des organisations internationales actifs dans le secteur commercial et économique ;**
- **Promotion de l'épargne au sein des communautés féminines et leur accès aux capitaux empruntés sur les marchés commerciaux internationaux par la création d'une Banque sous-régionale de valeurs boursières au profit des femmes africaines ;**
- **Amélioration de la condition des femmes qui travaillent et commercent dans le secteur informel par la création de mécanismes nationaux pilotes de lutte contre la discrimination salariale dont souffrent les femmes et la promotion de leur accès aux prestations sociales de base et à l'amélioration de leur compétitivité en tant que prestataires de services ;**
- **Promouvoir dans le cadre de la CEDEAO et des APE la participation effective des femmes africaines dans les projets et les programmes de relance de l'investissement et d'appui à l'entrepreneuriat féminin ;**
- **Activement promouvoir au niveau des traités et accords internationaux auxquels ont souscrit les Etats africains (CNUCED, OMC, APE, NEPAD-UA, CEDEAO, AGOA) la prise en compte de la dimension genre dans les politiques macro-économiques et la capacitation de la femme africaine comme actrice et bénéficiaire de la croissance économique ;**

Annexe 2 :

Liste des organisations féminines potentiellement intéressées par le projet

ENDA SYNFEV

mhms@enda.sn

<http://www.enda.sn/synfev/synfev.htm>

B.P. 3370 Dakar, Sénégal

Tel: 221 823 45 42, Fax : 221 822 26 95

WOMEN'SNET A SANGONET

women@sn.apc.org

<http://womensnet.org.za>

P.O. 31, Johannesburg 2000, Afrique du Sud.

Tel: 27 11 838 69 43, Fax: 27 11 492 10 58

CENTRE AFRICAIN POUR LE GENRE ET LE DÉVELOPPEMENT

Contact : Ms. Josephine Ouedraogo, Directrice ou Ms. Houda Mejri, chargée de l'information (hmejri@uneca.org)

UNITED NATIONS ECONOMIC COMMISSION FOR AFRICA

P.O. Box 3001

Addis Ababa

Ethiopie

Tel : 251-1- 44 33 00/ 01

Fax : 251-1- 51 27 85

http://www.uneca.org/programmes_home.htm

FEMMES SOUS LOIS MUSULMANES

FRAO

Dakar, Sénégal

INSTITUT GENRE DU CODESRIA

Route de Ouakam, Dakar Sénégal

AFARD

Sicap Sacre Cœur I, Dakar, Senegal

ASSOCIATION DES FEMMES ECONOMISTES AFRICAINES

c/o UNIFEM, Dakar, Senegal

UNIFEM

**INSTITUT DE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET DE PLANIFICATION
DAKAR**

TASK FORCE ON MILLENNIUM DEVELOPMENT GOALS NATIONS UNIES

New York/Dakar/Nairobi

RÉSEAU SIGGIL JIGÉEN

Dakar, Senegal

**LE RÉSEAU DE COMMUNICATION, D'INFORMATION ET DE FORMATION
DES FEMMES DANS LES ONG AU BURKINA FASO (RECIF/ONG-BF)**

Contact : recif@fasonet.bf

ENDA TIERS MONDE/SYNERGIE FEMMES ET DEVELOPPEMENT

<http://www.enda.sn/synfev/synfev.htm>

**ASSOCIATION DES PROFESSIONNELLES AFRICAINES DE LA
COMMUNICATION (APAC)**

B.P. 4234

Dakar, Sénégal

Tel: 221-21-08-15

Fax: 221-22-00-42

**ASSOCIATION POUR LA PROMOTION DE LA FEMME SÉNÉGALAISE
(APROFES)**

**B.P. 212
Kaolack, Sénégal
Tel: 221-41-21-65**

**COUNCIL FOR THE DEVELOPMENT OF ECONOMIC AND SOCIAL
RESEARCH IN AFRICA (CODESRIA)**

**P.O. Box 3304
Dakar, Sénégal
Tel: 221-24-92-11
Fax: 221-24-12-89
Telex: 61339 CODES SG**

FEMMES DEVELOPPEMENT ET ENTREPRISE EN AFRIQUE (FDEA)

**B.P. 3921
Dakar, Sénégal
Tel: 221-23-00-58
Fax: 221-25-42-87**

FEMNET (African Women Development and Communication Network)

**P.O. Box 54562
Nairobi, Kenya
Tel: 744977
Telex: 25513**

**GROUPE DE RECHERCHE D'ÉTUDES ET DE FORMATION "FEMMES-
ACTION" (GREFFA)**

**01 B.P. 633
Ouagadougou 01, Burkina Faso
Tel: 226-31-23-16
Fax: 226-30-67-67 (s/c Hôtel Indépendance)**

**OXFAM UNITED KINGDOM's
Gender and Development Unit (GADU)
Dakar, Senegal**

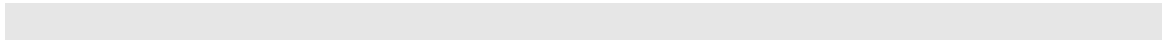
**POPULATION COUNCIL
Dakar, Senegal**

**UNIFEM-Regional Office for West and Central Africa
Dakar, Senegal**

WIDNET

AWID

WiLDAF/FeDDAF



Annexe 3 :

**EXTRAITS DU RAPPORT SUR LA DIMENSION GENRE DANS LES
APE**

**CONFERENCE SOUS-REGIONALE CO-ORGANISEE PAR AIDE
TRANSPARENCE ET APRODEV A DAKAR DU 27 AU 29
OCTOBRE 2003**

1. ECONOMIC PARTNERSHIP AGREEMENTS

Areas of negotiations	Outstanding Issues
Market Access	Non-punitive alternative trade arrangements for non-LDC ACP countries; tariff dismantlement; link to attainment of development indicators; rules of origin
Agricultural trade and Fisheries	PMDT; SPS; Export refund; Impact of CAP reform; Maintaining the value of current acquis in terms of market access; Framework fisheries agreement
Development Issues	Funding; Effectiveness of EU's aid instruments; Sequencing; Support to fiscal and economic restructuring
Legal issues	Legally-binding agreement to guide Phase II; Financing; WTO rules; Agreement on scope and structure of EPAs; Dispute settlement; Non-execution clause
Trade in services	Funding; Free movement of natural persons; Scope of negotiations
Trade-related areas	Coverage and scope of trade related issues; Sequencing of assistance and negotiations

Summary of issues and gender dimensions

Areas of concern	Issues	Gender dimensions
Reciprocity	Sensitive products, safeguard mechanisms	Gender impact of CAP reform, especially of increased competition with EU exports on local and regional markets, and in sectors of importance to women; gender-sensitive safeguard measures in different regional contexts; specific needs of women as producers and consumers
Market Access	All ACP: SPS, credit and resources, supply side constraints, CAP reform, coverage of products LDCs: rules of origin Non-LDCs: future basis for existing trade preferences	SPS and rules of origin issues in sectors of greatest importance to women and small producers in different regions/countries; gender implications of (i) CAP reform; (ii) WTO rules on free trade areas involving LDCs; (iii) tariff issues facing non-LDCs
Fiscal Dimension	Governments' revenue losses and expenditures in critical social and economic sectors; Support to processes of fiscal adjustment as an integral part of EPAs.	Gendered impact of revenue losses on governments' expenditure areas important to women and poor people; lessons learnt from Structural Adjustment Programmes
Development dimension	Funding; Effectiveness of EU's aid instruments; Phasing in of tariff reduction; Sequencing; Support to fiscal and economic restructuring	Structural gender inequalities in access to resources; Specific challenges facing women under free trade with the EU; Gender inequalities in access to and distribution of benefits from existing EU support/ programmes
Negotiations process	Structures and entry points	Women's participation in the different negotiating structures and processes; entry points for effective gender mainstreaming into the negotiations process

2. REGIONAL EPA NEGOTIATIONS

Regional preparations for negotiations in West Africa

Milestones for EPA negotiations⁵

December 2003 – July 2004:	National Impact Assessments
December 2003 – June 2005:	Definition of the economic and commercial integration priorities of the West African region Establishment of an EPA reference framework in these areas Formulation and implementation of (i) a programme to enhance competitiveness; and (ii) an Upgrade Programme
October 2003 – January 2004:	Identification of the Tool Kit adapted to the West African regional integration process.
January 2004 – July 2004:	Preparation of a reference framework for trade facilitation, technical barriers to trade and SPS measures
September 2005 - December 2005:	Preparation of a reference framework for border protection measures and appraisal of trade services
January 2005 – July 2005:	Definition of the objectives and procedures relating to investments, competition and intellectual property.
July 2005 – July 2006:	Overall EPA structure and draft agreement on all trade-related issues
September 2006 – end of 2007:	Negotiations on trade liberalisation and conclusion of the EPA.

⁵ ECOWAS, Road Map for Negotiation of the Economic Partnership Agreement between West Africa and the European Community, Accra, November 2003.

Policy and Institutional Framework - The case of ECOWAS⁶

ECOWAS and EPAs

a) Negotiating Structure and Modalities

The Regional Negotiating Committee (RNC) will conduct the EPA negotiations. The RNC comprise the ECOWAS Executive Secretary, the President of the WAEMU Commission, the Council of ECOWAS Trade Ministers, technical experts, and representatives of the private sector and civil society. Civil society organisations have also access to the Technical Support Committee.

In addition to the formal negotiating structure, another important player is the Contact Group established in February 2003 and comprising representatives of the ECOWAS Executive Secretariat, the UEMOA Commission and the EC. This Contact Group serves as the Secretariat for the RNC and is also responsible for monitoring the conduct of SIAs.

The Task Force for Regional Preparation was set up jointly by ECOWAS and the EC in order “to ensure effective implementation of the EPA and achieve the main objectives of the Cotonou Agreement”⁷. It reports to the Senior Officials and is responsible for (i) “ensuring execution of the different support measures identified by the negotiators; (ii) the implementation of the EPA; and (iii) ensuring that West Africa attains that level of economic and commercial integration which will serve as a reference point for the EPA, approved by the negotiators.”⁸

Gender Dimensions

Gender analysis of fiscal issues linked to EPAs

The gender analysis of fiscal issues should focus not only on the specific trade issues (tariffs, etc.) but also on the different contextual factors that enable or disable women and small producers to take advantage of opportunities opened up through moves towards free trade.

Among such contextual factors are the existing domestic macroeconomic policies, notably fiscal policies, and national budgets.

⁶ This section is based on the presentation by Mr. Semou Ndiaye, UCAD, University of Dakar, and the report of the working group on “Policy and Institutional Framework at sub-regional level”.

⁷ Draft Road Map for Negotiation of the Economic Partnership Agreement Between West Africa and the European Community, Meeting of Ministers of Trade and Finance on West Africa’s Trade Negotiations, Accra, 17 November 2003, p.10

⁸ Ditto

Within the budget, two categories are vital to women and small producers and should therefore be protected from further cuts:

- **Social services:** including education, health, housing and water. This could be summarised as services for realising social rights.
- **Economic services:** including agriculture, infrastructure, feeder roads, financial policies, and land policies. This could be summarised as assets and services for realising the right to access to, and control over resources. In general, budget allocation to economic services is quite small when it comes to the protection of domestic markets or support for addressing supply side constraints.

The analysis should focus on how expenditures in these areas compare to the likely level of revenue losses arising from moves towards free trade with the EU.

The case of Ghana⁹ illustrates the impact of budget cuts on the Health Ministry which is short of staff because of cuts in wages, and on the sector of education which is short of 23,000 teachers and cut the wage bill. As the government has put no ceilings on interest rates, these can go up to 43 %. Regressive taxation measures such as consumption taxes have been on the increase. While trading is the only possible activity for many poor women and men, such monetary and fiscal policies do not allow them to increase their productivity to a sustainable level.

In Kenya, a study on the impact of agricultural trade liberalisation on food security reveals that the volatility of prices in staple food crops is a major cause of food insecurity and undermines women's livelihoods.

Thus, understanding of the fiscal dimension requires looking beyond tariff reduction and custom revenues, and analysing domestic macroeconomic frameworks, government revenues and government expenditures. An accurate evaluation of the actual impact of tariff reduction and/or elimination must be done against the domestic macroeconomic framework (fiscal, monetary, exchange rate policies), especially in light of the conditionalities imposed by the IMF, the World Bank and other bilateral donors (US, EU).

⁹ Presented by Mizane Johannes

8. CONCLUSIONS AND WAYS FORWARD

8.1. Gender dimensions of EPAs

Overarching Gender Issues: Policy Recommendations

The Zimbabwe study concludes that **the *sine qua non* condition for enabling poor women and men to benefit from EPAs is the implementation of a comprehensive range of policy changes and actions.**

Such policy actions need to address the specific constraints confronting women. Otherwise, women are likely to continue to pay the costs of adjustments associated with trade liberalisation and economic restructuring whilst gaining little or nothing from such adjustments. Careful consideration must be given to the implications of moves towards free trade for women in rural/communal areas.

It is also necessary to develop alternatives that can address the conceptual issues in EPAs as well as structural gender inequalities. The following actions should be taken at the national and international level:

1. At the ACP country and/or regional level, this requires the adoption of specific policy actions such as:

- Addressing the physical and policy constraints that currently inhibit the ability of women producers in ACP countries to produce competitively tradable goods with higher value added;
- Support to enterprises and sectors where women are dominant, namely through appropriate regulation, and investment in appropriate technologies and infrastructure;
- Shifting patterns of production towards products with stronger demand growth and more favourable price trends;
- Promoting the production of more value added goods in order to trade competitively on local, regional and international markets;
- Protecting expenditures of greatest importance to poor women and men from budget cuts;
- Establishing programmes specifically designed and implemented in ways that enable women to take full advantage of the opportunities opened up through new trade arrangements.
- Democratising trade and investment policy and decision-making processes, notably by ensuring women's participation in economic governance.

- Ensuring democratic social regulation of markets, investment and operations of foreign investors, including through the enforcement of the ILO conventions and legally binding codes of conduct for corporations.

2. The EU needs to take account of the effects of a reformed CAP on the competitiveness of EU exports of both basic agricultural raw materials and value added food products. This is necessary to maintain or increase women's involvement and expansion in the food production and food processing sectors. With the CAP reform in 1992, the shift from price support to direct aid to farmers has progressively reduced the internal price of EU agricultural products and will facilitate the expansion of EU agricultural production and its competitiveness.

Most importantly, the EU is fully committed to support developing countries towards achieving the Millennium Development Goals to halving the number of people living in extreme poverty in developing countries by 2015. Future trade regimes involving the EU will have to be evaluated against this objective¹⁰.

More generally, the following actions should be taken at the international level:

- A comprehensive review of the impact of trade reform processes is required in order to address the imbalances that affect African countries and women and disadvantaged social groups within them. Such review should incorporate the links between the different provisions and existing international conventions on human rights, including the CEDAW and the Beijing PFA, so as to protect governments' abilities to invest in social development. This could also assist in identifying some of the effects of intended adjustments and the required pre-emptive actions to mitigate and avoid negative fallouts.
- International financial and trade institutions, and processes of global economic governance should be transformed in order to make them more democratic and accountable for women's rights.

Policy Actions for Addressing Specific Gender Issues in Negotiations

Reciprocity

¹⁰ European Commission (9/09/2003) European Development Policy Targets and Indicators, 26.ii.2; see http://europa.eu.int/comm/development/body/theme/poverty_reduction/infopack_target_indicators.pdf

For women and men producers to benefit from EPAs, the following actions should be taken:

- WTO rules on free trade agreements (art. XXIV) and agriculture must be changed to help African producers have a better access to and be competitive on the world market;
- No sector should be excluded during the transitional period, especially sectors of greatest interest to women;
- More options for products' treatment should be provided;
- Specific criteria for sensitive/special products should be developed based not only on price-related factors, but also on the implications of free trade in the concerned sectors for the livelihoods and right to development of the affected communities.
- Fiscal implications and supply side constraints should be effectively addressed.
- The sequencing should be determined based on indigenous processes of regional integration and countries should take enough time to analyse the different options and exchange views on different sectors in order to take a wise decision for their economy. Thus, African countries should ask for a longer transitional period: instead of 10-12 years, 20-25 years;

Market Access

Because of their development and fiscal implications which particularly affect women, the most important tariff issues facing West African LDCs in the development of their future trade relations with the EU should be identified and addressed. Some of the necessary actions include the establishment of participatory market monitoring systems and the review of

- Current and potential exports in order to determine which products are most important;
- Trade statistics broken down into sociological aspects;
- Employment and income effects of current exports to the EU on women;
- Economic linkages to structural development of national and regional economy;
- Sectors which are more important to women as independent producers, wage labourers, consumers, traders, and workers in processing industries;
- Trends and major issues facing export sectors (tariffs, rules of origin, SPS, administrative barriers, value of preferences, anti-competitive practices);
- Key issues in light of trade alternatives.

Fiscal Dimensions

From a gender perspective, addressing the fiscal implications of EPAs would require a comprehensive range of actions outlined below.

In relation to government revenues and national budgets:

1. To identify new possible resources of revenues at domestic level, which are culturally sensitive and owned by communities or different social, ethnic or economic groups.

Examples from Burkina Faso seem to suggest that there is substantial wealth among the local population. To access these resources, governments need to provide incentives to local investors and guarantee beneficial returns to national/local economy and population. Alternative ways to increase government revenues should be explored, such as formalising the informal market; promoting community based contributions to infrastructure projects; giving priority to programs for local entrepreneurs with low capital but labour-intensive profile (eg construction of roads and feeder roads); providing incentives for investment in housing or market stands by traders with guaranteed rental returns provided by the government, etc.

The pre-requisite for any increase of domestic revenues through increased contribution of the economically active population will be the capacity of the government to provide incentives and tangible benefits for local small and medium enterprises, communities, women's and men's associations, tribal chiefs, etc.

2. To explore ways of improving efficiency of tax collection.

This would require training of civil servants.

3. To devise more progressive taxation mechanisms.

VAT applies to all citizens irrespective of their income or level of poverty. Therefore, redistributive mechanisms need to be explored to exempt products of greatest importance to poor women and men (exempt provision of basic needs and rights).

In relation to government expenditure:

4. To look closely at the nominal allocation to sectors of greatest importance to women. Among such sectors identified in the national budget is health, education, housing, economic services including infrastructure and credit, and the agricultural sector.

The development of the agricultural sector is often sidelined and extension services tend to benefit only a small number of farmers. Gender and needs-based assessments have to be carried out to identify the priorities for different social and economic groups in specific sectors.

According to a case study on water in Ghana, the majority of women identified the access to clean water as the most important priority since it affects health, hygiene and

women's labour time. Yet, in the case of the study, they received electricity but remained without access to clean water.

Priorities identified by rural small-scale farmers in Senegal are feeder roads connecting neighbouring markets, daily information on price fluctuations, etc.

5. Monitoring of the use of financial resources allocated to the different sectors above by
 - national parliaments and assemblies;
 - civil society and the general public, in order to increase public scrutiny;
 - reciprocity on performance criteria between donors and governments through public accountability;

Increasing reciprocal accountability (ie good governance for beneficiaries and proved commitment to poverty reduction by donors) could provide an alternative to yet another set of conditionalities and performance criteria which further limit the policy spaces of national governments.

Development Dimensions

1. Specifically, the necessary actions to address the supply-side constraints confronting women should include:
 - a. Addressing the structural gender inequalities in terms of access to and control over productive resources, participation in decision-making, gender division of labour, etc.
 - b. The implementation of all relevant recommendations on women's economic and social rights in the Beijing Platform for Action and the Convention on the Elimination of Discrimination against Women (CEDAW) and other national conventions on human rights. Women's economic rights and supply side constraints are intrinsically linked, and need to be addressed comprehensively. There is an urgent need for delivery and implementation of international and binding conventions, which were achieved after decades of struggle by the women's movement and human rights activists.
 - c. Addressing the specific supply side constraints that affect women's economic productivity and competitiveness in trade, namely: price volatility¹¹; and the lack of marketing facilities, information channels, and other infrastructure for storage,

¹¹ see also: Christian Aid and SEND (November 2003) Talking Trade: Communities making trade policy in Ghana, Ghana;

Klaus Schilder (December 2002) Lessons Learned? The impact of trade liberalisation policies on countries and regions in the South – A collection of evidence, WEED and terre des homes, Bonn

conservation, transportation, market access information, processing of agricultural products, etc.

Case studies¹² have identified a list of gender-specific supply side constraints and the required specific support measures. For example, a case study in Uganda looks into women's specific needs for market information. Other studies have looked into women's economic resources and rights in the shea butter production in Burkina Faso, or into on processing of maize in Kenya, Uganda and Burkina Faso.

2. Governments' commitment to giving priority and providing incentives to local investors and small and medium enterprises to invest in labour-intensive and low-resource capital economic activities in order to boost local economy.

There is increasing evidence that tax advantages and other benefits granted to attract FDI are not matched by higher and sustained revenues or increased employment opportunities. Overall, the balance proves to be negative. For example, see studies on free trade processing zones (FTZ) in Mauritius, Zimbabwe, RSA, Ghana, Madagascar, etc.

3. Protection and support for domestic small-scale, resource-poor producers, especially women through appropriate tariff levels and preferential treatment.
4. Proactive domestic resource mobilisation (domestic savings, remittances from migrants, etc.) to counterbalance high dependency on FDI and raise alternative revenues.
5. Careful formalisation of the growing informal market in order to increase government revenues, and to improve its regulation and protection of labour rights, namely through increased technical assistance and training programmes. The production of the informal sector should be factored in the measurement of the GNP.
6. Appropriate regulation (certification on quality and quantity, etc) of FDI is needed so as to ensure sustainable development and incentives for reinvestment in domestic economy.
7. Control of capital flows to increase profit repatriation.
8. Exclusion of Singapore issues (investment, competition policy, government procurement) from EPA negotiations.
9. Gender analysis of trade facilitation processes.

¹² By the GERA Programme Phase II/Third World Network-Africa, forthcoming.

For example, cross-border trade in Ghana is dominated by women. Studies highlight the gender specific needs and supply side constraints, which vary greatly among female and male traders.

10. At the national level, a re-orientation towards people-centred, gender-sensitive and a rights-based approach to sustainable development is needed. In particular, politicians, civil servants and public administrations need to be sensitized so that they serve their people's interests and recognise the shortcomings of neo-liberal and export-oriented paradigms for the livelihoods of different social and economic groups.
11. A collection and analysis of existing data and case studies is needed for each ECOWAS member state.

Studies and research should look at the degree of current liberalisation introduced under previous WB or IMF programmes, including conditionalities and macroeconomic policies (PRSP). An evaluation of the remaining policy space of individual ECOWAS members should be carried out.

8.2. Regional negotiations: Possible elements for an ECOWAS alternative strategy

An alternative strategy should be informed by a vision of ECOWAS as a region in which:

- it is realised that peace and security are pre-requisites for human development;
- women and men are equal partners;
- each and every citizen has access to basic social services (e.g. health care and education) and productive resources (e.g. land and credit);
- there is a healthy and vibrant civil society which is an integral part of democratic processes.

The following steps should be taken in order to establish the enabling conditions for such vision to be realised:

- A gender analysis of ECOWAS institutions should be undertaken by civil society and women's organisations with a view to increase gender awareness and women's participation.
- There is a need to target Heads of State, Trade Ministers, Technical Groups, the ECOWAS Parliament and national parliaments, and to convey the opinions of civil society and women's organisations on EPAs to them.

- More publicity should be given to the EPA negotiations which, at present, remain largely outside of the public debate;
- Efforts should be made to strongly link the ECOWAS Parliament to the EPA negotiating process. The Cape Town Declaration, which was adopted by the ACP-EU Joint Parliamentary Assembly, and which sets benchmarks for the EPA negotiations, could serve as a model in this respect. Efforts like these would be even more effective if the judiciary and legislative powers of the ECOWAS Parliament would be enhanced.
- A parallel civil society assembly should be established alongside the ECOWAS Parliament.
- More research is needed, particularly with regards to (i) the SIAs which should also include existing intra-regional trade relationships; (ii) the costing of the informal sector in which the majority of women are working, in order to assess the likely effects of EPAs. Such assessments should involve the effective participation of women working in the informal sector, thereby fostering their engagement with the issues at stake.
- Poverty is intrinsically linked with gender issues, but experience confirms the policy evaporation effect, that is when these gender issues disappear in the process of policy implementation. **A possible solution to this problem would be to include the record of the concerned institutions in gender mainstreaming in the performance criteria that should be met under the Cotonou Agreement¹³.**

8.3. *Strategic partnerships*

Among CSOs

In order to promote such approaches, civil society organisations will have to strengthen internal co-operation mechanisms. The first step in this direction is to develop and implement an effective networking strategy, as efforts to promote strong pan-African CSO co-operation have had mixed results so far.

CSOs engaged with EPA processes need to link up proactively to other pan-African, sub-regional and national organisations working on trade issues (ENDA, GERA, TWN, AID TRANSPARENCY, MWENGO, GENTA) as well as organisations representing the social groups who are directly affected, such as producers and traders associations, trade

¹³ During the workshop, a non concluded debate took place on whether or not the access to EDF funding under the Cotonou Agreement should be linked to performance in closing the gender gap and promoting women's economic and social livelihoods.

unions, community-based and women’s organisations. To that end, it might be advisable to establish a Task Force among interested participants in the workshop.

In parallel, clear and coordinated strategies for cooperation between Northern and Southern CSOs should be developed.

Next Steps: Preliminary summary

Research	<p>Community-based research on gender issues in sectors of interest to women (dairy sector, fisheries, cotton, poultry, etc.) Studies on key issues in EPA negotiations in relation to</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Intersections between EPA negotiations and other trade-related processes (WTO, PRSPs, PRGF, PSD) ▪ Gender implications for the informal sector; ▪ Distributional effects of EPAs from a gender perspective; ▪ Fiscal issues and alternative tax revenue; ▪ Gender dimensions of trade facilitation; ▪ Degree of trade liberalisation and its impact on policy space in critical areas for women and small producers ▪ Institutional framework (ECOWAS) and roles of regional preparatory task forces, technical groups and steering groups
Monitoring & information	<p>Monitor process and structure of regional negotiations with information on who does what, when and where? Identify entry points Seek observer status and engage with processes at ECOWAS</p>
Advocacy	<p>Issues:</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Support for domestic small-scale resource poor producers ▪ Protection of government expenditures in vital sectors for poor women and men ▪ Incentives to local investors and SMEs ▪ Priority of regional integration over ‘open regionalism’ ▪ Modification of WTO rules (Article XXIV of GATT and AoA) ▪ Increased transitional period (20-25 years instead of 10-12 years) ▪ Sequencing to be determined by sub-regional integration ▪ Increased options for product treatment ▪ Stabilisation of prices ▪ Alternative tax revenues ▪ EBA should be legally-binding <p>Strategies</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Develop benchmarks for non-negotiable points ▪ Contextualise the Cape Town declaration (benchmarks and national context) ▪ Use human rights framework (CEDAW) ▪ Lobby policy makers at national and regional level ▪ Build strategic alliances and broad-based coalitions (with religious community, agriculture and farmers organisations, trade unions, health institutions, ministers, parliamentarians, teachers, migrants in the EU) ▪ Build on on-going campaigns on water privatisation, debt, etc. <p>Possible Tools</p>

